



Rapport Financier
DOCUMENT DE REFERENCE

2011



03 Message du Président

04 ■ 01. GL EVENTS

05 Profil de l'entreprise
06 Message du Vice-Président
07 Les temps forts 2011
09 Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
13 Histoire et étapes clés

14 ■ 02. MÉTIERS

15 Marchés et stratégie
16 GL events Live
18 GL events Exhibitions
19 GL events Venues
20 Perspectives

21 ■ 03. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

27 ■ 04. RAPPORT DE GESTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

28 Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
39 Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
45 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
47 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
48 Rémunérations des autres mandataires sociaux
49 Intéressement du personnel
50 Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
52 Situation des mandataires sociaux
52 Rapports complémentaires du conseil d'administration
63 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
68 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

69 ■ 05. ETATS FINANCIERS

70 Comptes consolidés
101 Honoraires des commissaires aux comptes
102 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
103 Comptes sociaux de GL events
116 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
117 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

122 ■ 06. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

123 Renseignements de caractère général concernant GL events
125 Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

130 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

131 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2012
145 Document annuel d'information
145 Responsable du document de référence
145 Attestation du responsable du document de référence
146 Contrôleurs légaux des comptes
146 Informations incluses par référence
147 Table de concordance

2011, L'ANNEE DE LA CONSOLIDATION

En 2010, le Groupe avait connu une accélération remarquable de son activité, qui s'était traduite par un record en termes de hausse de chiffre d'affaires : + 25 %. Les résultats de cet exercice montrent que nous avons su capitaliser et conforter cette dynamique positive.

En début d'année, nous annonçons un objectif de 770 M€. 2011 se conclut finalement avec un chiffre d'affaires de 783 M€, preuve de la maîtrise avec laquelle nous avons tenu notre cap sans dévier de la trajectoire fixée pour atteindre nos objectifs.

Le terme qui me semble le plus approprié est celui de consolidation. Il induit en effet un socle robuste à partir duquel s'élabore et se déploie une stratégie de croissance. Une attention permanente à la préservation de tous les fondamentaux – nos valeurs, notre business model, notre multi culturalité, notre agilité – qui sont autant d'atouts au service de nos métiers.

L'année 2011 a donc été marquée par un renforcement de nos positions. Avant tout, elle est aussi l'année qui a vu la mise en œuvre de la nouvelle organisation qui structure désormais notre activité : GL events Live, GL events Venues, GL events Exhibitions. Visant à nous donner encore plus de lisibilité et de visibilité à l'international, cette architecture porte nos ambitions de développement tout en préservant le schéma intégré sur lequel nous nous sommes construits et que nous continuons à déployer avec succès. L'international qui demeure une dimension déterminante pour la croissance de nos activités : en témoigne par exemple le développement que nous connaissons au Brésil, pays où nous nous sommes implantés il y a quelques années et qui tient aujourd'hui toutes ses promesses. Tout récemment, c'est la Turquie qui a accueilli de nouveaux projets ; cette porte d'entrée stratégiquement située entre Europe, Asie et Moyen Orient offre, elle aussi, un horizon particulièrement ouvert pour nos savoir-faire.

2012 s'annonce déjà comme une grande année. En perspective se profilent les Jeux Olympiques de Londres, dont nous avons la fierté d'être partie prenante. Ce n'est pas qu'une prestigieuse référence de plus, c'est aussi un défi en matière de développement durable que les organisateurs nous ont demandé de relever : nous avons su répondre à un cahier des charges particulièrement exigeant en la matière, apportant ainsi la preuve de notre implication. Cette année verra aussi un renforcement de nos activités au Qatar.

J'évoquais la notion de consolidation, elle contient justement le sens de notre engagement pour continuer à écrire l'histoire de notre Groupe sur des bases fortes et pérennes. Au fil des décennies, nous avons toujours veillé à progresser grâce à des points d'appui fiables, des orientations pertinentes, des décisions cohérentes avec notre stratégie d'ensemble. C'est ce qui permet aujourd'hui à GL events d'évoluer au plus haut niveau de qualité et d'exigence : construit avec détermination et rigueur, notre atout majeur est celui d'une solidité durable, qui se traduira par une nouvelle année de croissance.

Olivier Ginon
Président de GL events



01

GL EVENTS, en 2011

- 05** Profil de l'entreprise
- 06** Message du Vice-Président
- 07** Les temps forts 2011
- 09** Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 13** Histoire et étapes clés

UN GROUPE INTERNATIONAL

Premier groupe international intégré de la filière événementielle, GL events accompagne les entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, de la définition des projets jusqu'à la réalisation des événements.

Il est présent sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- les salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public,
- les congrès et conventions,
- les événements et manifestations, culturels, sportifs ou politiques.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Présent en 2011 dans 18 pays, GL events a pris une véritable dimension internationale à partir des années 2000, avec la participation aux Jeux Olympiques de Sydney. Le groupe s'est ensuite progressivement implanté dans les principaux pays accueillant de grands événements mondiaux.

Aujourd'hui, près de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France, avec de très fortes implantations, plus de 1000 collaborateurs permanents de toutes nationalités, dont 300 sont actuellement mobilisés au Royaume Uni pour les prochains Jeux Olympiques de Londres.

GL events a misé sur le potentiel de pays émergents, notamment le Brésil dont le Salon du Livre vient de connaître une édition exceptionnelle, pays qui accueillera la prochaine Coupe du Monde de Football en 2014 et les Jeux Olympiques en 2016. La Turquie, avec le développement du Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, le Qatar dont la seconde édition du Motorshow fut une réussite. Le groupe renforce également ses positions en Afrique, dont la dernière édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football a été un succès.

LE DEVELOPPEMENT DES GRANDS EVENEMENTS MONDIAUX

Les compétences acquises par les équipes du groupe lors des grands événements mondiaux leur permettent aujourd'hui d'être reconnues par les donneurs d'ordre. La taille et la complexité grandissantes des projets imposent à l'ensemble des partenaires de conjuguer leurs compétences et c'est en cela que GL events est devenu un acteur majeur.

UN DEVELOPPEMENT RENFORCE PAR LES FILIALES ET LES EQUIPES COMMERCIALES

Le groupe a beaucoup appris de ses développements internationaux sur la multi culturalité.

Toutes les équipes de GL events construisent le groupe hors de ses frontières, à la recherche de nouveaux marchés, de nouvelles opportunités, en nouant des alliances, acquérant de nouvelles entreprises pour consolider ses implantations, et surtout en restant fidèle aux valeurs sur lesquelles le groupe a été fondé : l'esprit pionnier, le respect, et la passion d'entreprendre.

GL events réunit plus de 3 700 collaborateurs sur 91 implantations dans 18 pays, issus de plus de 50 nationalités. Le groupe a réalisé 783 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011.

GL events : une présence internationale

35 espaces événementiels

- En France : Lyon, Paris, Saint-Etienne, Roanne, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse, Vannes, Metz, Troyes, Amiens.
- En Europe : Barcelone, Bruxelles, Budapest, Londres, Padoue, Turin, La Haye.
- Hors Europe : Rio de Janeiro, Shanghai, Istanbul et Ankara.

La mise en réseau de ses espaces permet à GL events d'offrir aux clients la possibilité de décliner leurs opérations à l'international.

91 agences dans le monde

Les agences du groupe proposent aux clients l'ensemble de la gamme de services. Pour la mise en œuvre des prestations, elles s'appuient sur quatre sites logistiques importants en France : Lyon, Paris (Sud et Nord) et Nantes.

« EN 2011, GL EVENTS A CONNU UNE CROISSANCE DYNAMIQUE »

Quels événements ont permis au groupe de poursuivre son développement ?

La lecture de 2011 montre une vraie constante dans les activités qui ont tiré vers le haut le chiffre d'affaires de cette année : GL events Exhibitions a ainsi connu une belle progression de plus de 51 %, notamment grâce à la duplication de salons propriétaires tels que le Qatar Motorshow ou encore Première Vision Brazil. Le SIRHA a quant à lui enregistré des performances record, tant économiques que médiatiques.

Autre savoir-faire majeur du Groupe, l'équipement d'événements sportifs constitue lui aussi un volet essentiel de nos réussites de 2011, incluant des rendez-vous tels que la Coupe du Monde de Rugby – avec l'extension du mythique Eden Park -, les Test-Events de Londres, les Jeux du Pacifique en Nouvelle-Calédonie, la Coupe d'Afrique des Nations... Là encore, nous confortons notre positionnement de grand partenaire de ces événements, reconnu pour sa rigueur, sa force de frappe logistique, sa capacité à intégrer les cultures locales et cela sur les cinq continents. En septembre, GL events et le salon Equita'Lyon ont également eu la fierté d'être sélectionnés pour l'organisation des finales de saut d'obstacles et de dressage de la Coupe du Monde FEI d'Equitation 2014 : une reconnaissance et une consécration pour nos équipes qui œuvrent depuis quinze ans à faire de ce salon une manifestation internationale de haut niveau.

Parallèlement à cela, notre activité Corporate et gestion de Congrès a connu de beaux succès comme les petits jeux McDo organisés pour MacDonald's dans plus de 60 villes, la présentation de produits et animations pour Dassault System, l'inauguration de la ligne Rhin-Rhône pour RFF et pour la partie Congrès, l'organisation du 14ème Congrès mondial COGI à Paris et en Chine, congrès de gynécologie regroupant les plus grands obstétriciens de 120 pays, l'organisation du Congrès du Village de la Chimie au Parc Floral de Paris regroupant 7000 participants.

Quelle innovation du groupe vous semble la plus remarquable ?

Toujours dans l'univers sportif, nous avons réalisé le Matmut Stadium, l'infrastructure lyonnaise qui

va soutenir le parcours du LOU Rugby. Un stade dont la particularité repose sur sa modularité, selon un modèle simple et rapide à mettre en œuvre : une vraie performance qui peut soutenir des projets novateurs en termes d'aménagements temporaires d'enceintes sportives, réalisé en 82 jours !

2011 a été aussi pour nous une année de renforcement de notre engagement dans le développement durable : création d'une direction dédiée, journée avec nos parties prenantes, poursuite du programme pour l'environnement Think Green, et préparation des programmes Think People et Think Local sur les volets sociaux et sociétaux. Le développement durable s'intègre aujourd'hui progressivement dans nos métiers et process, comme le prouvent nos engagements dans des projets de certification ISO. Une démarche progressive mais ambitieuse, réaliste dans ce contexte économique complexe, les enjeux de notre reporting RSE en construction, étant de nous aider à faire rimer chaque jour un peu plus performances économiques, environnementales et sociales. Un challenge complexe, mais porteur d'innovation !

Et du côté des sites ?

Trois nouveaux espaces sont venus s'ajouter à une offre déjà riche et diversifiée : le nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, la Maison de la Mutualité à Paris, et la Sucrière à Lyon.

Depuis le mois de mai, la gestion du Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara a été confiée au groupe, en collaboration avec son partenaire associé Serenas, leader de l'activité congrès en Turquie. C'est un enjeu important pour GL events, car Ankara présente de nombreux atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international dans les années à venir.

A Paris, la Maison de la Mutualité, inaugurée au tout début de l'année 2012 après quelque vingt mois de travaux, est un symbole fort de la mémoire sociale de notre pays. Magnifique bâtiment Art Déco auquel Jean-Michel Wilmotte a redonné vie de manière infiniment respectueuse. La Sucrière, site industriel implanté au cœur de la Confluence à Lyon, constitue quant à elle une approche originale qui associe le réceptif à une vocation culturelle foisonnante.

Olivier Roux

Vice-Président de GL events

JANVIER 2011**GL events « Fournisseur Officiel » de l'Asian Football Cup au Qatar**

Du 7 au 29 janvier, à Doha, GL events a été présent sur la Coupe d'Asie des Nations de Football en tant que « Fournisseur Officiel ». Il s'agissait de la quinzième édition de cette compétition internationale AFC Asian Cup Qatar 2011™. Pour l'occasion, GL events a réalisé les installations temporaires sur les six sites de la compétition : travaux de génie civil, bâtiments préfabriqués, fourniture d'eau potable et services de déballage, distribution électrique générale, mobilier et agencements, etc.

80 000 visiteurs pour le Qatar Motor Show

Organisée par le Qatar Tourism Authority, en partenariat avec Q Media events et GL events, la première Edition du Qatar Motor Show – déclinaison du Motor Show de Bologne – a accueilli 55 exposants et plus de 80 000 visiteurs, du 26 au 29 janvier, au Parc d'exposition de Doha. Pour l'occasion, les grands espaces extérieurs avaient été transformés en pistes de démonstration pour la conduite hors route, le freestyle ou encore le moto cross.

SIRHA 2011 : dans les étoiles

Rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie, le SIRHA fut une belle réussite du 22 au 26 janvier. Pour sa 15e édition, ce salon affiche, en effet, un excellent bilan avec 160 000 visiteurs, soit 20 000 de plus qu'en 2009. Outre le Bocuse d'Or, le SIRHA 2011 a été marqué par l'inauguration du nouveau hall de Lyon Eurexpo : Paul Bocuse et 90 chefs étoilés ont apposé leurs empreintes sur des carrés de ciment qui composeront le mur d'entrée du nouveau hall, baptisé Hall Paul Bocuse. Avec 2 000 exposants présents, 13 pavillons internationaux, plus de 10 000 chefs de 136 pays et 1 200 démonstrations par jour, cette nouvelle édition du SIRHA a, une nouvelle fois, présenté les toutes dernières tendances mondiales de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation.

FEVRIER 2011**GL events se mobilise pour le G20 Finances à Paris**

Pendant trois jours, du 17 au 19 février, cinquante-cinq ministres des Finances et banquiers centraux des 20 pays avancés et émergents les plus influents du monde se sont réunis à Paris. Dans l'objectif de travailler sur les thèmes choisis par la présidence française du G20 : réforme du système monétaire, réforme du marché des matières premières, gouvernance mondiale.

Lors de ce rendez-vous international au sommet, GL events a coordonné les aménagements et installations temporaires : concept et

scénographie générale, logistique, signalétique, mobilier, etc.

MARS 2011**Gallimard fête ses 100 ans de Paris à Montpellier**

Initialement présentée à la Bibliothèque Nationale de France au printemps, l'exposition « Gallimard, 1911-2011 : un siècle d'édition » a fêté les 100 ans de la célèbre maison du même nom. Installée ensuite à Montpellier, dans le cadre du prestigieux musée Fabre, elle a permis de découvrir un choix rare de manuscrits, d'éditions originales, de correspondances et de photographies. Pour l'occasion, un espace dédié au livre avait été installé et aménagé par GL events : structures, signalétique, sol, décoration extérieure, etc.

GL events au cœur du G20 en Chine

En charge de l'organisation globale des événements G8/G20 finances sous la présidence française, le groupe a organisé le « High Level Seminar on the International Monetary System », le 31 mars à Nankin, en Chine. Ce séminaire, introduit par le Président de la République et le Vice-Premier Ministre chinois, a rassemblé l'ensemble des ministres des finances, gouverneurs de banques centrales et économistes des pays du G20. Les équipes se sont largement mobilisées pour l'événement : installation générale, scénographie, hôtellerie, accueil, aménagements temporaires, signalétique, logistique, régie sono et vidéo, interprétation simultanée, hôtesse...

AVRIL 2011**Le Saut Hermès revient au Grand Palais**

Pour le compte de la maison Hermès, GL events a organisé la seconde édition du Saut Hermès, au Grand Palais, du 15 au 17 avril. Pendant trois jours, les meilleurs cavaliers mondiaux ont évolué dans ce magnifique cadre. Cinq épreuves de sauts d'obstacles de très haut niveau (CSI 5★) les attendaient.

Le Train Nivea sillonne la France

Pour fêter son 100e anniversaire et saluer la fidélité de ses clients, Nivea a décidé d'aménager une exposition itinérante dans un train qui a sillonné la France du 28 avril au 17 mai. Les équipes du groupe ont conçu et réalisé l'aménagement de cette exposition : six voitures d'un train de la société Train Expo, filiale de la SNCF, soit 360 m² de revêtements de sols, parois, plafonds, menuiseries, éclairages... L'ouverture officielle au public a eu lieu gare de l'Est.

GL events conçoit « les Petits Jeux McDo »

Dans le cadre de ses partenariats, McDonald's met en place des rendez-vous lui permettant de créer un lien affectif avec les familles et les enfants. C'est dans cette optique que cette marque a fait appel à GL events. Dans le cadre d'une tournée olympique destinée aux enfants, l'enjeu était multiple : introduire la marque dans l'univers de nouveaux sports, lui donner une légitimité, etc. Les équipes ont recommandé de réaliser, lors de chaque étape de cette tournée olympique baptisée « Les Petits jeux McDo », un véritable village avec un accueil, des espaces sports, des espaces partenaires, des ateliers, des jeux... Du 30 avril au 30 juillet 2011, cette tournée ainsi conçue est allée à la rencontre des enfants et des familles dans plusieurs villes de France afin de leur proposer une expérience sportive positive.

JUIN 2011**L'institut Merieux invite sur les bords du lac d'Annecy**

160 invites ont répondu à l'invitation sur les bords du lac d'Annecy, le 30 juin. Dans le cadre d'une soirée qui avait été confiée au groupe, le président de l'Institut Mérieux avait convié ses distributeurs EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) à assister à une magistrale scénographie comprenant un dîner, un feu d'artifice et une animation musicale sur le thème « Un jardin au bord de l'eau ».

SEPTEMBRE 2011**Rugby World Cup 2011 : projet d'envergure pour GL events**

Dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby 2011, qui s'est déroulée en Nouvelle-Zélande, GL events s'est vu confier les contrats d'aménagement et d'installation par Eden Park Redevelopment Board et « Rugby Travel and Hospitality » pour le stade de l'Eden Park à Auckland. Face aux importants risques sismiques dans la région, GL events a relevé le challenge qui lui était lancé en offrant des solutions adaptées aux demandes exceptionnelles des organisateurs de la compétition en matière d'ingénierie. Outre des prestations techniques, GL events s'est également vu confier la gestion globale du projet, le rôle de maître d'ouvrage ou encore la gestion des sous-traitants.

OCTOBRE 2011**Equita' 2011 : nouveau record de fréquentation**

Pour la deuxième année consécutive, Equita' a enregistré un nombre de visiteurs supérieur sur l'ensemble des cinq jours de la manifestation. Avec 115 000 visiteurs, ce salon a même battu son record d'entrées. Les événements organisés

autour de la carrière 66 (Coupes du monde de jumping et de dressage FEI ROLEX World Cup™, etc.) étaient à guichets fermés. À titre de comparaison, en 2004, année précédant son entrée sur la scène internationale, Equita' recevait 68 000 personnes. En l'espace de sept ans, cet événement a donc séduit plus de 55 % de visiteurs supplémentaires. L'effet Coupe du Monde, le bouche-à-oreille et la qualité de l'événement expliquent un tel succès.

NOVEMBRE 2011**GL events aménage le G20 à Cannes au palais des festivals**

Les 3 et 4 novembre, dans le cadre de la présidence française du G20, chefs d'États et de gouvernements, ministres des Finances des 20 pays avancés et émergents se sont réunis à Cannes. GL events a été chargé de l'ensemble des aménagements et prestations temporaires : tentes, dais, cloisonnage, planchers, agencements décoratifs, mobiliers, éclairages... Pour mener à bien ces multiples actions, le groupe a répondu aux fortes contraintes des cahiers des charges fixés par les différents ministères concernés, notamment en termes de qualité et de sécurité.

82 jours pour construire le Matmut Stadium

A l'occasion du match LOU-Toulon le 19 novembre, une toute nouvelle enceinte modulaire, d'une capacité d'accueil de 8 000 places, est inaugurée. Dans le cadre de ce projet réalisé en 82 jours, soit en un temps record, GL events a réalisé le montage des tribunes, l'aménagement de l'espace événementiel de 1 100 m2 avec un bar VIP et un salon de réception. Tous corps de métiers confondus, 150 personnes du groupe ont été mobilisées sur ce projet qui, dans le monde du rugby, fait figure de première.

DECEMBRE 2011**Mise en lumière féerique de la primatale Saint-Jean**

Partenaire de la Fête des Lumières en tant que producteur de l'événement, le groupe a fait appel à l'artiste strasbourgeois Daniel Knepper pour une mise en lumière féerique de la Primatale Saint-Jean. Intitulé « Le chant de la Pierre », ce spectacle a illuminé l'intégralité de la façade du bâtiment avec plus de 230 projecteurs sur la place et aussi dans les rues adjacentes ou sur les balcons. Sans compter un travail de la lumière au millimètre sur les statues, portails et autres gargouilles. Lors de cette Fête des Lumières 2011, GL events a également réalisé la mise en lumière architecturale des jardins et du Château de Saint-Priest.

EN 2011, GL EVENTS A BENEFICIE DE LA FORCE DE SON MODELE INTEGRE

Après un exercice 2010 de croissance record (+ 25 % dont 16 % de croissance organique), GL events a poursuivi son développement en 2011, et réalisé un chiffre d'affaires de 783 M€, en hausse de + 7,6 %. Positionné sur des zones en croissance à l'international, le groupe a bénéficié de marchés plus porteurs et bien géré l'après Coupe du Monde de Football, en étant présent sur un grand nombre d'événements de taille significative comme l'Asian Football Cup, la Coupe du Monde de Rugby, la Coupe d'Afrique des Nations... GL events a également intégré Brelet (acteur de premier plan dans les services à l'événement), Slick (société anglaise de conception et fabrication de tribunes) et Serenas (leader dans l'organisation de congrès en Turquie), et enregistré la montée en puissance dans Première Vision, organisateur de 17 salons du textile dans le monde. Sur l'ensemble de l'année 2011, le groupe a enregistré 54 % de son activité en France, 27 % en Europe et 19 % à l'international.

GL events Live a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions d'euros, stable par rapport à un exercice 2010 record qui avait vu le groupe comptabiliser 43 millions d'euros au titre des contrats de compétition de football organisées en Afrique. Hors impact de la provision exceptionnelle de 16,3 Millions d'euros sur le contrat des Jeux du Commonwealth, la marge opérationnelle de l'activité s'est établie à 5,44 %.

GL events Exhibitions, avec 171 millions d'euros de chiffre d'affaires 2011, en hausse de + 51,4 % et de + 23,3 % à périmètre et change constants, a bénéficié de l'intégration de Première Vision, d'un courant plus porteur pour l'organisation de salons ainsi que du succès de salons propriétaires (SIRHA) et dupliqués. La rentabilité opérationnelle 2011 s'est élevée à 12,6 %.

GL events Venues a enregistré un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros, en croissance de + 0,7 %. L'activité a été impactée par la moins bonne rentabilité de l'Italie, de la Hongrie et de sites en lancement. Sa rentabilité opérationnelle s'est élevée à 4,0 %.

L'EBITDA REPRESENTE UNE MEILLEURE MESURE DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE DE GL EVENTS EN 2011 DU FAIT DE LA PROVISION EXCEPTIONNELLE EN INDE. IL PROGRESSE DE PRES DE 8%.

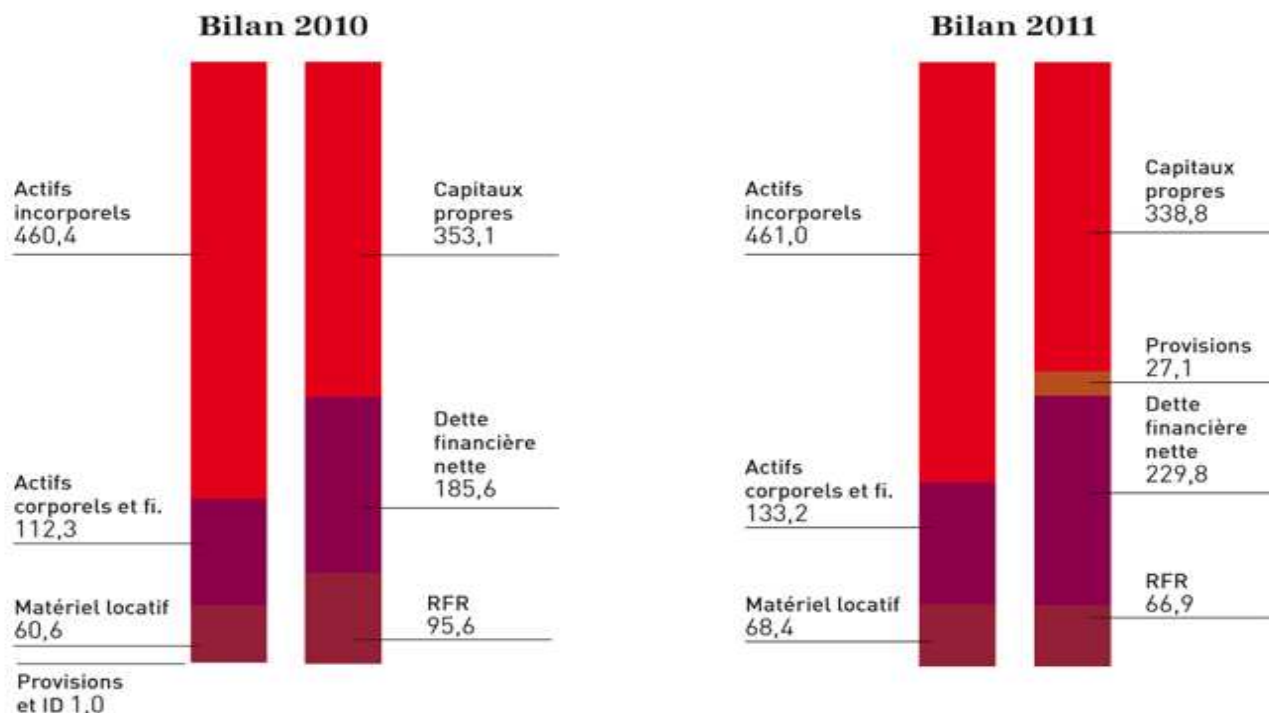
Compte de Résultat consolidé (M€)

En M€	2011*	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	782,7	782,7	727,2	8 %
Résultat opérationnel	51,7	35,4	48,8	6 %
Résultat financier	- 6,7	- 6,7	- 7,2	—
Impôt	- 13,4	- 7,9	- 12,5	—
Résultat net des sociétés intégrées	31,6	20,7	29,1	9 %
Mise en équivalence	—	0,8	1,1	—
Minoritaires	—	- 6,8	- 3,8	—
Résultat net part du groupe	—	14,8	26,4	70 %
EBITDA	86,4	86,4	80,2	7,7 %

* Retraité de la provision exceptionnelle de 16,3 M€ sur le contrat des Jeux du Commonwealth 2010.

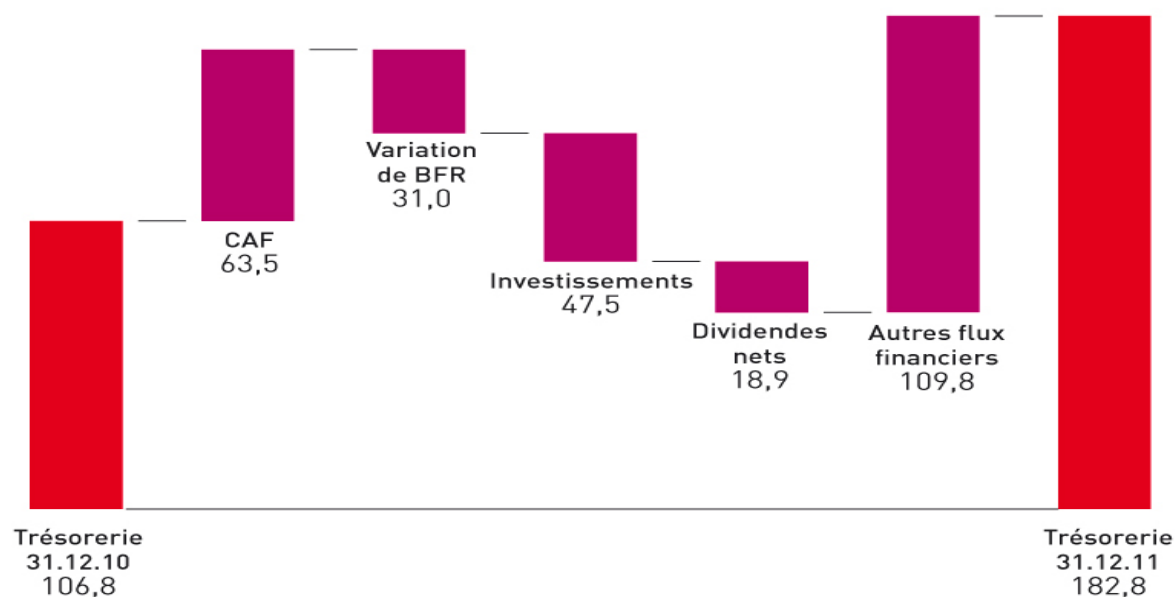
LE BILAN FAIT RESSORTIR LA MAITRISE PAR GL EVENTS DE SES EQUILIBRES FINANCIERS, AVEC UN RATIO D'ENDETTEMENT DE 0,67, FACE A DES ACTIFS DE GRANDE QUALITE, OFFRANT AU GROUPE UNE ASSISE UNIQUE DANS LE MONDE DE L'EVENEMENTIEL.

Bilan consolidé simplifié

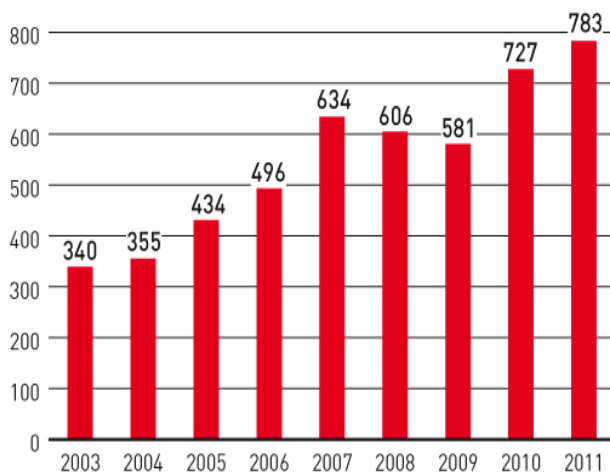


LE MONTANT SIGNIFICATIF DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PERMET AU GROUPE DE FINANCER DES INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES ET DE POURSUIVRE AINSI SON DEVELOPPEMENT DANS UN CALENDRIER EVENEMENTIEL PORTEUR.

Flux de trésorerie



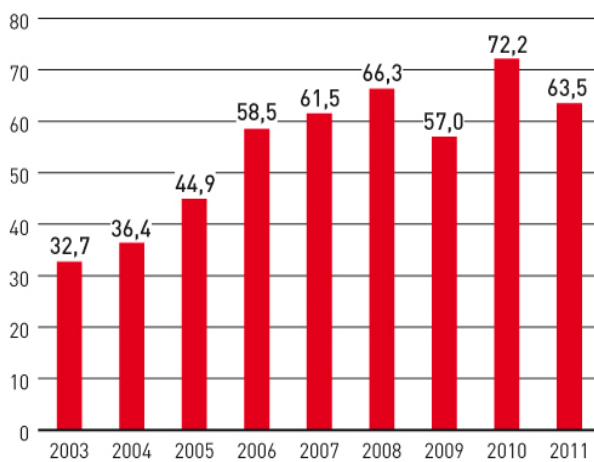
Évolution du chiffre d'affaires (M€)



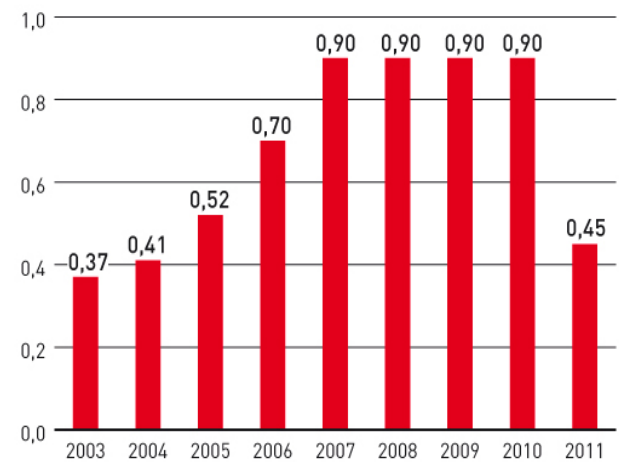
Chiffre d'affaires à l'international (M€)



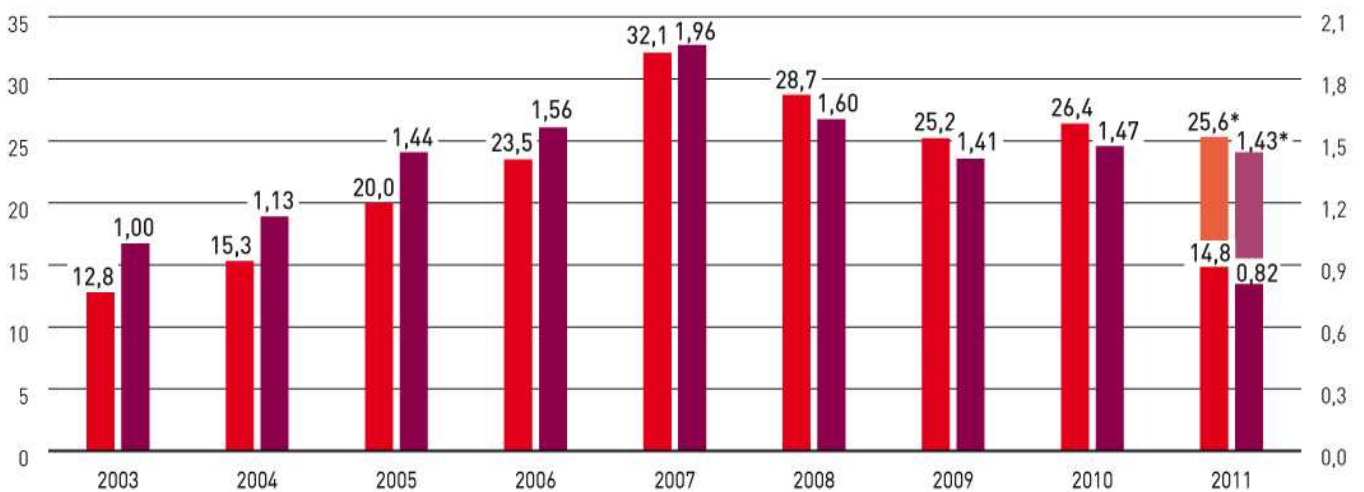
Capacité d'autofinancement (M€)



Dividende brut par action (€)



Résultat net part du groupe (M€) et résultat net par action (€)



* Retraité de la provision exceptionnelle de 16,3 M€ sur le contrat des Jeux du Commonwealth 2010.

Cours de l'action



INFORMATION

Eurolist compartiment B
 Code ISIN - FR 000066672
 Code Bloomberg - GLOFP
 Code REUTERS - GLTN.PA
 Code FTSE - 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du Groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

SOCIETES DE BOURSE AYANT PUBLIE SUR LA VALEUR

- CM CIC SECURITIES
- CA CHEUVREUX
- GILBERT DUPONT
- ODDO SECURITIES
- PORTZAMPARC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- EXANE BNP PARIBAS

DIFFUSION DES COMMUNIQUES

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com, rubrique « infos finances ». Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou peut être téléchargé à partir du site Internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com, rubrique « infos finances » ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Erick Rostagnat

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « infos finances »

Email : infos.finance@gl-events.com

1978 – 1989

- Création par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.
- Alliance du groupe Polygone (devenu n°1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).
- Modification de la raison sociale en Générale Location.

1990 – 1997

- Huit années de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.
- Générale Location s'internationalise en s'implantant à Dubaï.

1998 - 2003

- Six années charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du Monde de Football en France, Sommet des Chefs d'Etats, Festival du Film de Cannes...).
- Le Groupe réalise également des chantiers majeurs : Jeux Olympiques de Sydney, sommets des Chefs d'Etat Européens à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.
- Générale Location devient GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004 – 2009

- Outre l'acquisition de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.
- A l'international, le groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, Parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de

Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.

- En 2005 et 2007, le groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.
- En France, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Centre de Congrès de Nice Acropolis, de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes, du Palais de la Mutualité à Paris et celle du Centre d'Expositions et de Congrès MegaCité à Amiens.
- GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

2010

- La création de GL events Exhibitions, le 1er janvier 2010, permet au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.
- En France, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.
- GL events remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du Monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011

- GL events conforte de nouveau sa position via de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des Nations de Football au Qatar, Tournoi des 6 Nations, sommets de la présidence française des G8 et G20...
- Outre les acquisitions de Brelet, acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, et de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de référence dans le monde des tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, GL events fait également l'acquisition de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.
- Avec l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de la Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau international de destinations « Premium ».



02

METIERS

- 15** Marchés et stratégie
- 16** GL events Live
- 18** GL events Exhibitions
- 19** GL events Venues
- 20** Perspectives

LIVE, EXHIBITIONS, VENUES : UNE ORGANISATION EN TROIS POLES

Le business model intègre : un positionnement unique sur le marché, socle d'un développement cohérent et performant. Le modèle intégré sur lequel GL events s'est construit depuis sa création n'a cessé de prouver sa pertinence. Il s'est renforcé au fil du temps, soutenant la croissance du groupe, aussi bien organique qu'externe.

GL events a adopté une organisation en phase avec son développement fondé sur l'intégration des métiers de l'événementiel.

Le groupe entend aujourd'hui renforcer cette démarche en optimisant son fonctionnement de façon à :

- répondre mieux encore aux besoins du marché,
- améliorer la rotation des actifs,
- accélérer le développement national et international.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation événementielle, les équipes de GL events Live sont en mesure d'apporter des solutions événementielles clefs en mains aux grands donneurs d'ordre mondiaux d'événements.

GL events Exhibitions pilote et anime les 250 salons propriétaires du groupe en favorisant des créations et des duplications, l'innovation et le fonctionnement en parfaite synergie avec les autres métiers du groupe.

GL events Venues gère le réseau d'espaces dans son périmètre actuel avec ses 35 sites événementiels. Les équipes de développement ont en charge la dynamisation et l'extension de ce réseau en France et à l'international.

AU CŒUR DES GRANDS EVENEMENTS

Accompagner les entreprises, les États ou encore les associations, dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de communication événementielle. Telle est la vocation de GL events Live. Pour permettre la rencontre des publics, internes et externes, dans le cadre de temps forts événementiels : lancements de produits, inaugurations, commémorations, grands événements sportifs, politiques ou culturels.

Au sein de GL events Live, cette expertise a été développée par les agences de communication événementielle ayant rejoint le groupe au fil des années, en particulier Market Place, Alice Événements et Package Organisation. Elles ont choisi d'ajouter à leur capacité stratégique l'expertise d'un réseau de compétences étendu et complémentaire en logistique, services et sites événementiels.

CONGRES, CONVENTIONS, INCENTIVE...

GL events Live organise pour le compte de sociétés savantes, d'institutions publiques, de fédérations professionnelles ou d'organisations intervenant dans un large champ d'activité, des congrès, conventions internes, incentive, colloques, qui permettent à ces communautés d'intérêt de se retrouver pour échanger sur leurs problématiques, en intégrant l'apport des nouvelles technologies de communication. Un savoir-faire d'Organisateur Professionnel de Congrès (PCO) aujourd'hui largement reconnu, en France et à l'international.

UNE OFFRE A LA MESURE DES GRANDS EVENEMENTS

Métier historique du groupe, les prestations aux événements constituent une pièce maîtresse de l'expertise de GL events Live, seul ou en complément de ses autres activités. Les services proposés sont en constante évolution, allant des interventions les plus classiques — location de mobilier, décoration, chauffage/climatisation, etc. — aux plus complexes : pavillons d'accueil modulables conçus sur mesures, mise en œuvre des nouvelles technologies de communication, etc. Cette activité de conception, de conseil et d'équipement de grands événements a permis au groupe d'acquérir une expertise aujourd'hui reconnue dans les plus grandes manifestations sportives : Jeux Olympiques, Coupes du monde de Football, de Rugby ou de Cricket, Grand Prix de Formule 1. Une expertise qui a également fait ses preuves depuis longtemps au Festival de Cannes, des sommets de chefs d'État organisés par le gouvernement français ou encore sur de grands événements privés.

Pour relever les nombreux défis imposés par de tels événements, une logistique puissante et performante est essentielle. Stocks adaptés, entrepôts implantés aux places stratégiques, moyens de transports flexibles et faciles à mobiliser constituent les piliers de l'outil logistique de GL events Live.

91 AGENCES DANS LE MONDE

Les agences du groupe proposent aux clients l'ensemble de la gamme des services du groupe. Pour la mise en œuvre des prestations, elles s'appuient sur quatre sites logistiques importants en France : Lyon, Paris (Sud et Nord) et Nantes.

2011, UNE ANNEE DE DEVELOPPEMENT

Acquisitions de Brelet, Slick Seating Systems Ltd et Serenas

En 2011, GL events Live a acquis la société Brelet. Créée en 1957, elle est aujourd'hui un acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, bénéficiant d'une solide réputation pour ses savoir-faire et la qualité de ses réalisations. Cette acquisition permet à GL events Live de renforcer sa présence et son maillage géographique sur le marché français de l'installation de structures événementielles et l'installation générale d'exposition, mais aussi de compléter l'offre de Spaciotempo sur les métiers de la location longue durée, et d'exploiter de nouvelles synergies.

GL events Live a également acquis 70 % de la société Slick Seating Systems Ltd. Créée en 2000, cette entreprise est devenue en l'espace de dix ans l'un des concepteurs fabricants de référence dans le monde des tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth. GL events Live va ainsi renforcer sa présence sur les marchés de l'installation de tribunes événementielles et compléter ses savoir-faire en devenant concepteur et fabricant de tribune.

En faisant l'acquisition de 70 % de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès et partenaire du groupe dans la concession du Centre de Congrès & d'Expositions d'Ankara, GL events Live s'est parfaitement inscrit dans la stratégie du groupe à l'international. Il a en effet intégré un leader destiné à un fort développement en Turquie. À l'image de ce qu'il a réalisé à Rio de Janeiro, le groupe sera ainsi en mesure de développer rapidement du « contenu » afin d'optimiser le taux d'occupation du Centre de Congrès & d'Expositions d'Ankara et du site réceptif « The Seed », à Istanbul. Enfin, Serenas ayant une présence commerciale globale en Turquie, cette acquisition représente pour GL events une base solide pour explorer les meilleures opportunités de développement dans ce pays.

Une multitude de rendez-vous internationaux

Parmi les grands événements organisés et équipés par GL events Live en 2011, il convient de mentionner la Coupe d'Asie des Nations de Football au Qatar, le Tournoi des 6 Nations ou encore les sommets de la présidence française des G8 et G20. En 2011, GL events Live a également été très présent auprès de grands clients corporate tels que Nivea pour le 100e anniversaire de la marque, MMA lors de l'inauguration, au Mans, du stade MMArena, mais aussi Eiffage à l'occasion de l'inauguration d'une autoroute, Hermès dans le cadre du Saut Hermès au Grand Palais, etc.

Jeux Olympiques Londres 2012

GL events Live a également signé deux contrats pour la fourniture d'équipements temporaires dans le cadre des Tests Events 2011 et des Jeux Olympiques 2012.

Nouvelle plate-forme logistique de Gonesse : 20 000 m2 de performance

Pour affronter la concurrence et être toujours plus compétitif, le groupe a joué sur trois leviers : l'innovation, la qualité et le service. Ces trois axes sont au cœur de la nouvelle plate-forme, dont le fonctionnement repose sur un progiciel de gestion d'entrepôt, unique en France, développé spécifiquement pour GL events, la solution WMS (Warehouse Management Systems). Doté de toutes les fonctionnalités déclinant les grandes étapes logistiques, il permet de gérer les stocks en temps réel : les rotations sont plus rapides, optimisées, et la traçabilité est totale. Nouveau process de préparation des commandes : une demi-heure au lieu de quatre heures !

PLUS DE 250 SALONS PROPRIETAIRES

GL events Exhibitions organise plus de 250 salons, dans des secteurs aussi divers que l'agroalimentaire, l'industrie automobile, etc. Cette diversité sécurise l'activité qui peut compter sur la solidité de certains secteurs moins sensibles à la conjoncture pour affronter les périodes de récession. L'activité de GL events Exhibitions profite d'une synergie puissante avec le réseau d'espaces gérés par le groupe. Ce dernier permet la duplication des manifestations propriétaires — à l'exemple du Motor Show de Bologne, salon référence de l'automobile, dupliqué au Qatar — et l'accompagnement des grands comptes partout dans le monde.

GL events Exhibitions permet au groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles. Elle traduit la volonté du groupe de développer les synergies entre les événements et d'accélérer la dynamique de croissance des salons existants, mais aussi la création de nouvelles manifestations.

Parmi les récentes innovations du groupe, le salon City Events inaugure un nouveau format de rencontres professionnelles où se créent les grands événements sportifs de demain. Il réunit les acteurs internationaux et principaux donneurs d'ordre - fédérations sportives internationales, associations, collectivités. GL events illustre ainsi sa capacité à créer de nouveaux événements en phase avec l'évolution des marchés.

Dans le domaine des arts culinaires, en synergie avec le SIRHA et les Bocuse d'Or, le groupe s'est associé avec le fondateur de l'Omnivore World Tour pour promouvoir la cuisine créative. Un road show créatif et gourmand dans 12 grandes villes du monde dont Genève, Bruxelles, Rio de Janeiro, Moscou, San Francisco, Sydney...

REPERES

GL events gère un portefeuille de plus de 250 salons propriétaires professionnels et grand public. Ces salons se répartissent dans une douzaine de secteurs :

- Alimentation
- Industries
- Bâtiment
- Sports et loisirs
- Habitat
- Mode
- Agriculture

- Environnement
- Automobile
- Commerce et distribution
- Horlogerie
- Santé

Sans compter les grandes foires internationales comme celles de Padoue ou Budapest. Cette segmentation équilibrée se double d'une répartition géographique, qui épouse le déploiement international de GL events de l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Europe.

2011, UNE ANNEE DE SUCCES

Des salons phares

En 2011, GL events Exhibitions a bénéficié d'un courant porteur pour l'organisation de salons. Le SIRHA, à Lyon, a réalisé de bonnes performances avec une progression importante du visitorat, plus de 10 000 chefs représentant 136 pays et une couverture médiatique en développement tant en France qu'à l'international. Les Rendez-vous Bâtiment, Énergie Positive, à Lyon, l'édition brésilienne du salon du textile Première Vision, l'édition marocaine du salon de l'industrie agroalimentaire CFIA à Casablanca ou le Motor Show de Doha ont, eux aussi, rencontré un vrai succès.

Une stratégie pour la mode

GL events s'est rapproché de Comexposium pour lui céder sa participation dans la société Sodes, organisatrice du salon du Prêt-à-Porter de Paris. Ce rapprochement de l'ensemble des salons de la Mode à Paris permettra de poursuivre et d'amplifier une stratégie de place et de filière dans le secteur de la mode et des accessoires, afin de consolider le rayonnement international de Paris comme capitale de la mode et d'assurer le rayonnement de cette filière à l'étranger. GL events continuera d'être partenaire des salons de cette filière avec l'ensemble de ses prestations d'aménagement.

Finales de Coupes du monde pour Equita'

En 2011, vingt ans après la tenue en France des dernières Finales de Coupe du monde de Saut d'Obstacles (Paris-Bercy 1987) et de Dressage (1991), la Fédération Internationale d'Équitation a confié l'organisation de ces deux Finales de Coupe du Monde d'Équitation à Equita' en 2014 à Lyon Eurexpo. Pour l'équipe organisatrice et GL events qui, depuis 1995, œuvrent à la montée en puissance et à l'excellence de cet événement équestre considéré comme l'un des plus beaux concours du circuit équestre international, il s'agit d'une consécration.

UN RESEAU A L'ECHELLE INTERNATIONALE

GL events Venues gère un réseau de 35 sites événementiels, dans quatre grands types d'espaces : parcs d'expositions, palais des congrès, salles de spectacles, espaces réceptifs.

La gestion des sites s'opère selon différents modèles de contrat : concession longue durée, bail à construction, bail emphytéotique, concession à court terme du type DSP (Délégation de Service Public), par voie d'affermage, bail commercial, etc. Pour GL events Venues, il ne s'agit pas simplement de prendre en charge la commercialisation, l'animation, l'entretien et la mise en valeur d'un lieu. Cette mission confiée par les collectivités territoriales englobe plus largement les notions d'intérêt général et de service public à travers des objectifs précis :

- développer les retombées économiques et les emplois induits ;
- assurer et développer une animation socio-économique et culturelle des villes ou régions ;
- transformer les infrastructures confiées en acteurs économiques à part entière, pour qu'elles soient à la fois une vitrine de la vitalité économique et culturelle et une référence en matière d'accueil ;
- veiller à protéger et à valoriser le patrimoine bâti, pour permettre à la collectivité de pérenniser ses actifs immobiliers. L'approche industrielle de l'activité développée par GL events Venues intègre des leviers de croissance tels que le yield management, l'optimisation des coûts par benchmark et négociations cadres.

LES 35 SITES GERES PAR GL EVENTS

Les Centres de Congrès :

Ankara (Turquie) : Congresium Ankara
 Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
 Bruxelles (Belgique) : SQUARE Brussels Meeting Centre
 La Haye (Pays-Bas) : World Forum
 Paris : Maison de la Mutualité
 Paris : Palais Brongniart
 Lyon : Centre de Congrès de Lyon
 Nice : Acropolis
 Saint-Étienne : Centre de Congrès
 Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis
 Clermont-Ferrand : Polydôme

Les Parcs d'Expositions :

Budapest (Hongrie) : Hungexpo
 Rio de Janeiro (Brésil) : RioCentro
 Padoue (Italie) : PadovaFiere
 Turin (Italie) : Lingotto Fiere
 Shanghai (Chine) : Pudong Expo
 Lyon : Eurexpo
 Metz : Metz Expo Événements
 Toulouse : Toulouse Expo
 Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
 Paris : Parc Floral
 Troyes : Troyes Expo
 Amiens : MégaCité
 Vannes : Le Chorus

Les Espaces réceptifs :

Istanbul (Turquie) : The Seed
 Paris : Hôtel Salomon de Rothschild
 Lyon : Château de Saint-Priest
 Lyon : La Sucrière
 Saint-Étienne : Le Grand Cercle
 Saint-Étienne : La Verrière Fauriel

Espaces multifonctionnels et Salles de spectacles :

Rio de Janeiro (Brésil) : HSBC Arena
 Londres (Grande Bretagne) : Battersea Evolution
 Turin (Italie) : Oval
 Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
 Roanne : Le Scarabée

LA SUCRIERE : UN LIEU UNIQUE

En 2011, GL events Venues a poursuivi le développement du réseau international de destinations « Premium » du groupe, villes parmi les plus attractives du globe dans lesquelles le groupe gère des sites événementiels : Paris, Lyon, Nice, La Haye, Barcelone, Bruxelles, Budapest, Rio de Janeiro, Turin, etc.

À l'international, GL events Venues a obtenu l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie (encadré). En France, la gestion de la Sucrière a été confiée au groupe. Un lieu unique, complémentaire d'Eurexpo et du Centre de Congrès de Lyon, qui offre aux événements artistiques et culturels plus de 7 000 m² sur quatre niveaux, au cœur du nouveau quartier de la Confluence. Au cours de l'année 2011, GL events Venues a également renouvelé les contrats de gestion du parc des expositions de Vannes, de la Grande Halle d'Auvergne et du Zénith de Clermont-Ferrand, renouvellements qui marquent la confiance des collectivités locales dans l'offre et le modèle de développement du groupe sur les différents territoires économiques.

ANKARA : UNE NOUVELLE DESTINATION A FORT POTENTIEL DE GL EVENTS

Capitale de la Turquie, Ankara présente de nombreux atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international. Depuis mai 2011 - et pour une durée de 10 ans renouvelable - GL events gère le nouveau Centre de Congrès et d'Expositions de cette ville située en Anatolie centrale, en collaboration avec son partenaire associé Serenas, leader en Turquie de l'activité congrès. GL events va ainsi pouvoir développer la création et la duplication de nouveaux événements, conformément à son business model. Avec ses 80 000 m², son amphithéâtre de 3 100 places et ses 15 salles de commission, cet espace bénéficie d'une architecture ultramoderne particulièrement modulable, capable d'accueillir tous types d'événements. Son hall de 10 000 m² lui offre la plus grande surface d'exposition disponible à Ankara.

2012, PERSPECTIVES FAVORABLES

Après avoir accompagné les plus grands événements mondiaux en 2010 et en 2011, et avoir été retenu pour la Coupe d'Afrique des Nations et les Jeux Olympiques de Londres 2012, le groupe confirme son leadership, grâce à l'engagement de ses équipes, des actifs de grande qualité, et une très bonne image de marque, en vue d'une année en développement sur le plan des événements mondiaux et d'un cycle porteur au-delà, sur les territoires de GL events.

Le groupe entend également poursuivre sa stratégie de développement et de duplication de ses salons propriétaires dans son réseau international d'espaces événementiels gérés. Il bénéficiera pour cela du développement du Centre de Conventions d'Ankara, en Turquie.

Inaugurée le 6 mars 2012 à Paris, la Maison de la Mutualité contribuera également au dynamisme des sites parisiens. Après vingt mois de rénovation orchestrée par Jean-Michel Wilmotte, ce bâtiment historique retrouve sa place parmi les lieux réceptifs incontournables de Paris.

Le groupe entend ainsi atteindre 808 M€ de chiffre d'affaires en 2012 (en croissance de 3,2 %), en restant vigilant, dans le contexte, dans la parfaite exécution de ses projets, la maîtrise des coûts et les gains de productivité, notamment à travers la montée en puissance de la plateforme de Gonesse pour les activités parisiennes de GL events Live.



03

RESPONSABILITE
SOCIALE
D'ENTREPRISE

PLACER L'HOMME AU CENTRE DE L'ENTREPRISE

En 2009, GL events a lancé un vaste programme en matière de développement durable. Trois ans plus tard, le groupe peut dresser un premier bilan de ses premières réalisations et ouvrir de nouveaux chantiers aussi stimulants qu'exigeants. La démarche environnementale « Think Green » a permis de prendre la pleine mesure de la complexité des chantiers liés au développement durable. Elle ouvre aujourd'hui la place à des démarches voisines : « Think People » et « Think Local ». Cette montée en puissance, progressive, des chantiers développement durable se traduit aujourd'hui par une organisation renforcée.

Au sein de GL events, la Mission développement durable devient ainsi une Direction à part entière, rattachée à la Vice-Présidence, en lien avec l'ensemble des fonctions de l'entreprise et des directions d'activités.

Une approche transversale permettra d'envisager les contraintes de la RSE (juridiques, marchés, sectorielles, économiques), comme autant d'opportunités d'innovation et de performance.

« THINK GREEN » : UNE ETAPE FONDATRICE

En raison des impacts environnementaux importants générés par ses activités, le groupe a commencé par concentrer ses efforts sur la gestion environnementale de ses métiers. Il a ainsi déterminé trois grands types d'impacts environnementaux :

- par nature éphémères, salons et congrès sont souvent assimilés à des productions de déchets importantes,
- en fonction de leur nature, du lieu qui les accueille et des équipements qu'ils utilisent (éclairage, systèmes de chauffage ou de climatisation présents, etc.), les événements consomment plus ou moins d'énergie,
- impliquant une logistique et un transport des visiteurs, ces événements sont une source d'émissions de gaz à effet de serre.

GL events a également décidé de marquer et de structurer son engagement en faveur de l'environnement. Sa présence sur les trois grands métiers de l'événementiel, représentée par ses trois pôles d'activités – GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues – lui permet d'agir sur l'ensemble du cycle de vie d'un événement, depuis sa conception jusqu'à sa désinstallation. Le programme du groupe se décline donc en 16 engagements répartis sur les différentes étapes du cycle de vie d'un événement.

Faire évoluer les métiers

La formation est une étape fondamentale dans la mise en place d'une démarche environnementale. Ce sont en effet les collaborateurs qui, au quotidien, contribuent à la performance environnementale de l'entreprise. Ils sont les premières forces de proposition pour développer des solutions plus respectueuses de l'environnement. C'est pour cette raison que GL events, via son université d'entreprise GL events Campus, a mis en place des modules spécifiques avec le concours d'experts externes. Ces modules de formation ont été construits pour répondre aux enjeux spécifiques des métiers du groupe.

Dans cette optique, GL events accompagne d'ores et déjà ses équipes :

- les concepteurs de stands sont formés à l'éco-conception,
- les chefs de projets événementiels suivent un module dédié à l'organisation d'événements éco-responsable,
- les acheteurs sont formés aux achats responsables,
- les directeurs techniques des sites gérés par le groupe sont formés à la gestion environnementale selon la norme ISO 14001,
- les commerciaux et les chargés d'affaires sont sensibilisés au développement durable.

Ces modules spécifiques permettent d'intégrer progressivement les critères environnementaux dans les métiers du groupe et de favoriser de nouvelles approches innovantes. Une méthodologie d'éco-conception a ainsi pu être mise en place pour les concepteurs. Le service achats, lui, a par exemple développé une politique d'achats responsables avec des objectifs définis.

Intégrer l'environnement dans le management

L'exercice 2011 a été marqué par le lancement de plusieurs projets de certifications ambitieux en matière de développement durable. Pour GL events, ils sont l'occasion de formaliser son engagement et de lui donner un cadre défini en cohérence avec les grands standards dans ce domaine. Ces démarches lui permettent également de répondre aux attentes de ses clients, mais aussi d'anticiper les évolutions réglementaires ou encore de fédérer ses équipes autour de projets communs.

Ainsi, la direction des grands projets internationaux, intervenant sur de grands événements tels que les Jeux Olympiques 2012 à Londres, a entamé une double certification ISO 9001/20121 qui vise à élaborer un système de management qualité et développement durable dans son organisation *. En obtenant la certification ISO 20121, la direction des grands projets internationaux de GL events deviendrait l'une des premières organisations à être ainsi certifiée. Owen Brown, filiale anglaise du groupe

spécialisée dans les structures temporaires, s'est-elle engagée dans une démarche de certification BS8901, le standard britannique également dédié à l'organisation d'événements et au développement durable.

Enfin, GL events Venues, pôle du groupe dédié à la gestion d'espaces événementiels, s'est donné l'objectif de mettre en œuvre un système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001. Sur l'ensemble des sites gérés par GL events en France, l'objectif est d'avoir le premier réseau d'espaces événementiels certifié ISO 14001.

Ce projet d'envergure a permis au groupe de définir quels étaient ses impacts environnementaux significatifs, ceux sur lesquels il devait agir avec priorité. Cela s'est traduit par la formalisation d'une politique environnementale définie par la direction générale de GL events Venues et d'un plan d'actions correspondant décliné sur l'ensemble des sites. Les actions décidées portent sur deux axes majeurs : l'amélioration de la gestion des déchets en développant le tri sur les sites et la réduction des consommations d'énergie.

Ces actions, construites en collaboration avec l'ensemble des sites concernés, sont adaptées à la nature et à la taille de chaque site. L'objectif est de pouvoir mutualiser les bonnes pratiques sur chacun des sites afin de les dupliquer. Parallèlement, certains des sites de GL events ont d'ores et déjà mis en place des systèmes de management liés à l'environnement et au développement durable :

- le Centre de Convention International de Barcelone a obtenu la certification ISO 14001 depuis 2010 et « Eco Management and Audit Scheme » depuis 2011,
- le World Forum de La Haye est labellisé Green Key,
- le Centre de Congrès de Saint-Etienne et le Scarabée de Roanne, engagés dans la charte qualité et développement durable de France Congrès, ont obtenu la reconnaissance de cet engagement.

(*) La norme ISO 20121, dont la parution est prévue pour le milieu de l'année 2012, est relative à l'organisation d'événements et au développement durable.

Etre un levier d'innovation, créer de la valeur

La prise en compte de l'environnement dans la recherche et le développement de ses produits est aujourd'hui une nécessité pour GL events. C'est pour répondre aux attentes de ses clients, mais aussi les anticiper que le groupe a, dès 2006, lancé ses premiers travaux en matière d'éco-conception.

Au sein de GL events, la prise en compte du facteur environnemental est désormais systématique pour l'ensemble des nouveaux produits. Afin de jauger les impacts environnementaux de ces produits, des analyses

de cycle de vie (ACV) ont été entreprises. Elles constituent un indispensable point de départ à une démarche d'éco-conception cohérente et performante.

Parmi les produits ayant fait l'objet d'un travail de R&D, la moquette se place au premier rang. Début 2011, GL events a décidé de basculer 100% de son offre en moquette recyclable. Cet engagement marque une volonté forte de la part du groupe car il implique de repenser tous ses processus, de la pose à la dépose.

Aujourd'hui, pour ce genre de produit, les filières de recyclage ne sont pas encore mûres. Devant les volumes générés par ses activités, le groupe a donc des progrès à réaliser pour avoir un taux de recyclage satisfaisant. Si aujourd'hui, il propose le recyclage en option à ses clients, à terme il a l'ambition de le systématiser. Pour atteindre cet objectif, GL events doit trouver de nouveaux modèles économiques.

La technique n'est en effet aujourd'hui pas un frein à l'innovation verte. Il existe pour l'ensemble des prestations de GL events des solutions alternatives. Tout l'enjeu est de proposer des solutions économiquement compétitives et opérationnellement gérables pour qu'elles soient acceptables par les clients. Cela implique de repenser l'ensemble du cycle de vie opérationnel et économique du produit concerné afin de trouver des leviers d'économie et de performance susceptibles de compenser des coûts d'achats supérieurs.

GL events espère ainsi aboutir, courant 2012, à des solutions innovantes en matière de stands, d'éclairage basse consommation, de moquettes (y compris réutilisables), mais aussi de mobilier.

GL events n'envisage pas l'innovation uniquement en termes de produits, mais aussi en termes de services. Le groupe a ainsi lancé, en 2011, un service de covoiturage pour les salons qu'il organise, via le site <http://gl-events.covoiturage.fr/>. Une façon de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en proposant une solution conviviale pour se rendre sur ses salons. Ce dispositif est également proposé pour les collaborateurs des sites de Brignais et de Gonesse.

Des applications mobiles ont également été développées afin de favoriser la dématérialisation. Enfin, le groupe a mis en place avec un partenaire expert, une offre de bilans carbone pour les salons, événements ou stands.

Sécuriser la chaîne d'approvisionnement

GL events a développé une politique d'achats responsables de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et à mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à l'achat de produits et de prestations de services. Ici, l'objectif consiste à pouvoir intégrer le développement durable dans l'ensemble du processus d'achat, de la qualification du besoin jusqu'au suivi des fournisseurs.

Dans cette optique, GL events a réalisé une évaluation de ses principaux fournisseurs au regard de leur performance sur les différents aspects du développement durable. Ce dispositif a été élargi à l'ensemble des nouvelles consultations dans le cadre d'appels d'offres. Une évaluation qui se fait en cohérence avec une cartographie des risques en matière de développement durable spécifique à la nature du produit ou du service acheté.

Aussi, afin de marquer l'engagement de ses fournisseurs, le groupe a créé une charte achat signée par ses principaux fournisseurs. Enfin, des critères de développement durable sont intégrés dès la constitution du cahier des charges pour les principales consultations et les enjeux de développement durable sont analysés et hiérarchisés en fonction de la nature de l'achat.

27 septembre 2011 : GL events signe un accord cadre avec l'ADEME

Dans une logique de transparence et d'apport d'expertise, GL events signait le 27 septembre dernier un accord cadre avec l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Nordine Boudjelida, directeur régional ADEME Rhône-Alpes, explique pourquoi l'ADEME a signé cet accord : « Nous souhaitons nouer des partenariats avec des acteurs partageant des intérêts et des objectifs communs. Des acteurs capables de démultiplier leur action et de relayer leurs messages auprès de publics spécifiques, d'entraîner d'autres acteurs (sous-traitants, fournisseurs, clients, etc.) dans des actions de réduction des impacts environnementaux de leurs activités, d'apporter à l'ADEME des informations et retours d'expériences sur des opérations pilotes conduites en faveur de l'environnement. Cet accord est pour l'ADEME une opportunité de bénéficier de la position de leader de GL events pour entraîner l'ensemble d'une profession dans l'amélioration des performances environnementales.

« THINK PEOPLE » : L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Le pilier social du développement durable est tout aussi fondamental que le respect de l'environnement. Forts de ses bonnes pratiques, mais conscient de sa marge de progrès, GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People » afin de donner un cadre et une ambition réaffirmés à la place de l'humain au sein de l'entreprise. La direction du développement durable, hiérarchiquement rattachée à la Vice-présidence du groupe, est dans cette perspective fonctionnellement rattachée à la direction des Ressources Humaines. Le programme Think People aura également pour ambition d'intégrer plus largement la question de la sécurité des collaborateurs et de leur bien-être.

Une ambition forte qui se traduira par la mise en place progressive de plans d'actions concrets dans l'ensemble de ses activités.

Attirer, intégrer, fidéliser et retenir les talents

Fort de ses 3 700 collaborateurs, GL events souhaite donner sa chance à chacun pour qu'il puisse évoluer au sein de l'entreprise et faire progresser ses compétences. Cette volonté suppose, en amont, d'intégrer et de développer les potentiels puis de les accompagner tout au long de leur parcours par des actions de formation ciblées qui correspondent aux besoins de l'entreprise mais aussi aux attentes de nos collaborateurs.

En 2011, comme chaque année depuis 2009, GL events a organisé sa Welcome Convention pour les nouveaux entrants. Deux journées consacrées à leur intégration par une présentation de la stratégie du groupe et de l'ensemble de ses métiers afin qu'ils s'imprègnent de la culture et des valeurs du groupe. La Welcome Convention est aussi un moyen de créer du lien entre les collaborateurs autour de moments mêlant travail et convivialité.

Les valeurs clés du groupe

Respect des clients, des salariés, des actionnaires et des fournisseurs.

Solidarité à l'égard des collectivités avec lesquelles le groupe travaille.

Esprit pionnier, moteur du développement et qui se traduit par la capacité à prendre des risques à bon escient.

Imagination, grâce à laquelle naissent des solutions innovantes qui contribuent à faire la différence.

Proximité, Conseil, Service, Expertise

Une nouvelle organisation des Ressources Humaines a été mise en place, dont le principal objectif a été de placer les interlocuteurs RH au plus proche des collaborateurs sur le terrain, pour les accompagner au quotidien. Le « Cycle de Vie » des femmes et des hommes dans l'entreprise et la relation avec tous les programmes développés par les Ressources Humaines, est au cœur des actions (formation via GL events Campus, mobilité interne, mise en place d'outils RH pour les managers...).

Sécurité des personnes et prévention des risques

Un volet essentiel de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise recouvre l'hygiène et la sécurité, tant pour les collaborateurs que pour les publics accueillis sur les sites et manifestations dont GL

events a la charge. Il se déploie à travers une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue. Un groupe Prévention et Sécurité a ainsi été constitué.

Ses travaux se sont concrétisés par l'établissement, pour chaque filiale, d'un document unique de prévention des risques professionnels, et par la mise en place d'outils visant à élaborer des Plans Particuliers de Sécurité et de la Prévention de la Santé. Une signalétique spécifique a été installée sur l'ensemble des sites du groupe. Relayée par vingt-quatre correspondants, une sensibilisation individualisée a été entreprise auprès des collaborateurs.

Maitriser la sous-traitance

La notion de progrès social ne concerne pas les seuls collaborateurs du groupe. Elle s'étend à ses fournisseurs, auxquels il est demandé une prise en compte systématique de principes éthiques. L'application de ces principes est naturellement fonction des situations locales, avec un dispositif adapté :

- Des outils pratiques d'évaluation des risques et d'accompagnement,
- Des procédures de sélection des sous-traitants,
- Des procédures de vérification (400 salons contrôlés par une équipe dédiée par an),
- Des séances de formation et d'information.

Parce que la sécurité et l'intégrité sont des impératifs avec lesquels on ne saurait transiger, GL events refuse d'accorder sa confiance à des fournisseurs qui ne respecteraient pas les règles que le groupe s'impose à lui-même.

Favoriser la diversité au sein de l'entreprise

Signée fin 2010, la charte de la diversité a permis de donner un cadre d'action à la prise en compte de la diversité humaine dans notre entreprise. Depuis, GL events prépare des plans d'actions concrets orientés vers quatre priorités :

- handicap
- égalité professionnelle au regard des genres
- intégration sociale
- seniors

À partir d'un cadre réglementaire stimulant, l'idée est de développer des actions relatives au recrutement, au maintien de l'emploi et au développement des compétences. A l'image de ce qui est fait en matière de respect de l'environnement, il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, dont le succès sera basé sur les preuves de création d'actions concrètes.

Mitry Mory : un exemple de bonne pratique

Depuis maintenant sept ans, le site de GL events à Mitry Mory, en région parisienne, travaille en collaboration avec un ESAT *. Celui-ci fait appel à des travailleurs handicapés, hommes et femmes,

afin d'assurer des prestations de nettoyage et de tri des produits utilisés sur les salons parisiens de la mode. Il s'agit d'une équipe de sept personnes aujourd'hui parfaitement intégrée parmi les collaborateurs du groupe. Cette équipe est encadrée par un tuteur de l'ESAT qui suit l'évolution de chacun.

(*) Établissement de Service d'Aide

2011 : GL events rejoint le réseau IMS-Entreprendre pour la Cité

Créée en 1986 par Claude Bébéar, IMS-Entreprendre pour la Cité est une association reconnue d'intérêt général. Centre de réflexion, d'action et d'innovation, elle fédère un réseau de plus de 230 entreprises engagées en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ainsi, ce sont plus de 3 millions de salariés qui sont concernés par son action.

Sa directrice Rhône-Alpes, Marie-Pierre Brunet : « En 2011, GL events a rejoint notre réseau. C'est une opportunité de participer au cycle d'ateliers sur la diversité, de bénéficier de l'expertise de notre association en matière de sensibilisation sur des sujets comme le handicap. La participation des collaborateurs de GL events aux ateliers leur a permis de croiser leurs pratiques avec celles des autres entreprises qui agissent avec nous en matière de promotion de la diversité. Ce partenariat s'est également illustré en octobre 2011 par l'accueil, dans un site géré par GL events, de la remise des Trophées régionaux de la Charte de la Diversité, organisée par l'IMS Rhône-Alpes.

GL events vient enfin de s'engager à nos côtés dans l'action collective « Déployons Nos Elles » qui porte sur l'égalité des chances dans l'éducation et plus particulièrement la lutte contre les stéréotypes de genres par le Travail. »

« THINK LOCAL » : CREER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES

GL events est par définition un acteur et un animateur du territoire. Notamment par le biais des parcs expositions et palais des congrès qu'il gère dans le cadre de délégations de service public, mais aussi dans le cadre des grands événements internationaux équipés.

Conscient de son impact territorial, économique, social et sociétal, GL events souhaite aujourd'hui « objectiver » cette création de valeur. Il a ainsi lancé, fin 2011, un troisième programme, baptisé « Think Local », moins opérationnel que Think Green et Think People, mais tout aussi ambitieux. Il s'agit de mener un travail de recherche sur la valeur au sens large, créée par le groupe, sur l'ensemble des territoires qu'il occupe et anime. Cette valeur est triple :

- économique (les retombées indirectes liées au tourisme d'affaire ou à la sous-traitance ont leur importance),

- intellectuelle (les salons, événements, congrès sont des lieux de transmission, de diffusion des savoirs, des compétences et d'innovation),
- sociale (les créations de rencontres sont de plus en plus précieuses dans un monde de dématérialisation).

À l'heure où l'on parle de « relocalisation » face aux dérives de la mondialisation, GL events estime pertinent d'évaluer et promouvoir son impact sociétal. Un challenge qu'il entend relever, entre autres, avec des institutions de recherche. C'est dans cet esprit qu'il a récemment signé une convention avec l'Université Toulouse II-Le Mirail.

GL events signe une convention triennale avec l'Université Toulouse II-Le Mirail

À Toulouse, GL events, qui gère le Centre de Congrès Pierre Baudis et le Parc des expositions, vient de conclure une convention triennale de partenariat avec l'Université Toulouse II-Le Mirail. Cette convention est destinée à favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche de cette université et GL events acteur majeur de l'événementiel. Depuis quelques années en pleine métamorphose, la filière « congrès, foires et salons » se trouve confrontée à des changements sociétaux profonds qui redéfinissent la place de ses acteurs dans l'espace public. Dans un secteur d'activités comme celui-ci, qui n'a pas de démarche R&D organisée, la question de la connaissance de ces savoirs, de ces savoir-faire et de son environnement devient un enjeu d'avenir. Des actions communes ont déjà été menées ou sont à venir : réunions entre chercheurs de différentes disciplines et acteurs de GL events ; participation de la cellule valorisation au Salon de l'Habitat et au Salon professionnel des Travaux publics, de la Construction, du Batidurable et de l'Aménagement urbain en 2012. Cette collaboration se tissera au fil des rencontres pour installer une relation partenariale durable entre les deux entités.

Dialogue avec les parties prenantes et mécénat

Le 27 septembre 2011, la première édition des Sustainable Days de GL events, journée consacrée au développement durable et au dialogue avec les parties prenantes, a eu lieu au Palais Brongniart, à Paris. Pour le groupe, ce fut l'occasion de réunir ses collaborateurs, ses fournisseurs, ses clients, ses partenaires experts et des collectivités délégantes. Lors de ce rendez-vous, GL events a présenté sa démarche, dressé un premier bilan et donné des perspectives.

Dans la cadre de GL events Venues, le groupe expose aux collectivités délégantes sa démarche ISO 14001 afin de montrer qu'il participe, sur les territoires où il est implanté, à la mise en place de démarches de développement durable. Le partenariat que GL events a signé avec l'Ademe ainsi que son adhésion à l'IMS Entreprendre pour

la Cité sont également des moyens de renforcer son dialogue avec ses parties prenantes. Le Palais Brongniart est, quant à lui, adhérent au Comité 21, réseau d'acteurs engagés dans le développement durable. GL events participe aussi activement aux travaux menés sur le développement durable par sa fédération professionnelle, la FSCEF (Foires, salons, Congrès, Événements de France) contribuant ainsi à la conduite du changement de son secteur d'activité.

Mécénat et solidarité

GL events participe à de nombreuses actions de solidarité. En 2011, la présence du groupe au G20 fut l'occasion d'une contribution solidaire. Une quantité importante de matériaux et de matériels divers (mobilier, moquette, etc.) a ainsi été remise à la Croix Rouge à l'issue de l'événement. Le groupe soutient également des associations comme Sport dans la Ville qui a pour but l'insertion sociale et professionnelle des enfants des quartiers sensibles. Un objectif qui repose sur la mise en place et l'animation de centres sportifs au cœur des quartiers, mais aussi sur des programmes de découverte et des actions de sensibilisation au monde professionnel.

GL events participe encore à l'association le Petit Monde qui permet aux familles d'enfants hospitalisés pour de longues périodes de résider près de leurs enfants grâce à la construction de logements à proximité des hôpitaux. Le groupe est enfin partenaire de manifestations à caractère artistique telles que la Biennale d'Arts Contemporain et la Fête des lumières, mais aussi de manifestations dédiées au développement durable telles que les premiers États Généraux de l'Économie Sociale et Solidaire, la réunion du Comité 21 en perspective de Rio + 20, ainsi que les Trophées régionaux de la Charte de la Diversité.

04

RAPPORT DE GESTION & GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

28	Présentation des comptes consolidés
39	Présentation des comptes sociaux
45	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
47	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
48	Rémunérations des autres mandataires sociaux
49	Intéressement du personnel
50	Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
52	Situation des mandataires sociaux
52	Rapports complémentaires du Conseil d'administration
63	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
68	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et vous informer des perspectives d'avenir.

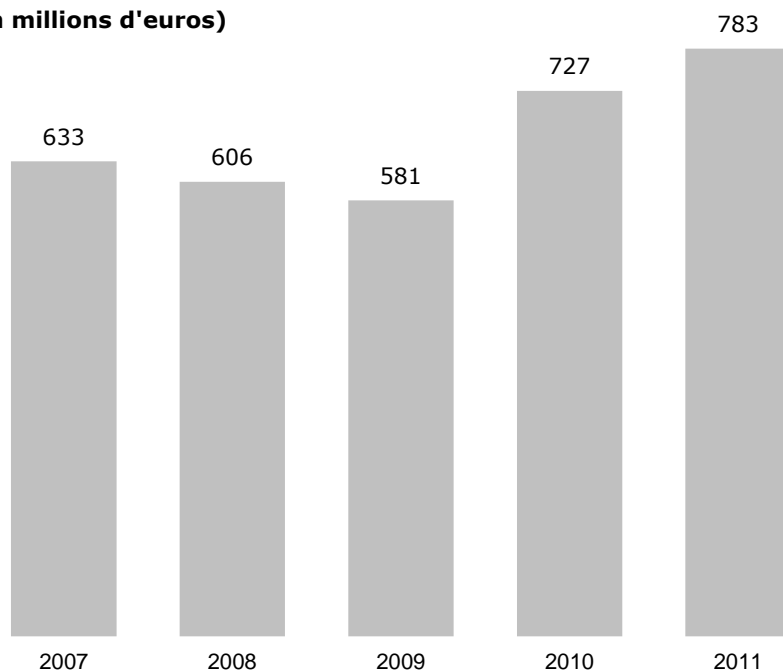
I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis sur la base du référentiel IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2011.

A – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Evolution globale du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Après un exercice 2010 de croissance record (+25% dont 16% de croissance organique), GL events a poursuivi son développement en 2011, et réalisé un chiffre d'affaires de 783 millions d'euros, en hausse de +7,6%.

Positionné sur des zones en croissance à l'international, le groupe a bénéficié de marchés plus porteurs et a bien géré l'après Coupe du Monde de Football, en étant présent sur un grand nombre d'événements de taille significative comme l'Asian Football Cup, la Coupe du Monde de Rugby, la Coupe d'Afrique des Nations.

GL events a également intégré Brelet (acteur de premier plan dans les services à l'événement), Slick (société anglaise de conception et fabrication de tribunes) et Serenas (leader dans l'organisation de congrès en

Turquie), et enregistré la montée en puissance dans Première Vision, organisateur de 17 salons du textile dans le monde.

Evolution par zones géographiques

Sur l'ensemble de l'année 2011, le groupe a enregistré 54% de son activité en France, 27% en Europe et 19% à l'international.

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Filiales étrangères	208 117	189 483	185 139	308 509	265 073
Activités internationales des sociétés françaises	51 238	47 403	46 561	65 507	93 241
Total International	259 355 41%	236 886 39%	231 700 40%	374 016 51%	358 314 46%
Activité en France	374 131 59%	368 815 61%	349 680 60%	353 176 49%	424 397 54%
Chiffre d'affaires	633 486	605 701	581 380	727 192	782 711

GL events est directement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Afrique du Sud
Belgique	Algérie
Espagne	Brésil
Italie	Chine
Hongrie	Etats-Unis
Pays-Bas	Emirats Arabes Unis
Portugal	Hong Kong
Suisse	Inde
	Macao
	Turquie

Evolution par métiers

(en milliers d'euros)	2010	2011
GL events Live	400 749	396 851
GL events Exhibitions	112 816	170 796
GL events Venues	213 626	215 063
Chiffre d'affaires	727 192	782 711

GL events Live a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions d'euros, stable par rapport à un exercice 2010 record qui avait vu le groupe comptabiliser 43 millions d'euros au titre des contrats de compétitions de football organisées en Afrique. GL events Live a été présent dans l'organisation des 100 ans de la maison d'édition Gallimard, lors des rencontres du G20 de Paris et Cannes, des Test events préparatoires aux Jeux Olympiques de Londres 2012 ou encore du tournoi de tennis BNP Paribas Masters de Paris Bercy, de la Fête des Lumières à Lyon et du Concours Hippique International de Genève. L'activité Live a également été très fortement impliquée sur la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est déroulée en janvier 2012, en Guinée Equatoriale et au Gabon.

GL events Exhibitions, avec 171 millions d'euros de chiffre d'affaires 2011, en hausse de +51,4% et de +23,3% à périmètre et change constants, a bénéficié de l'intégration de Première Vision, d'un courant plus porteur pour l'organisation de salons, en France (SIRHA) et à l'international (le salon Construire et événement sur le football Footecon à Rio, MotorShow de Bologne), ainsi que le succès de salons propriétaires et dupliqués

comme la Biennale du livre de Rio de Janeiro, le Salon du Livre de Turin, l'édition brésilienne du salon du textile Première Vision.

GL events Venues a enregistré un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice, en croissance de +0,7%, en baisse maîtrisée au 4^{ème} trimestre en raison de la saisonnalité de certains salons. Au cours de l'année 2011, les contrats de gestion du parc des expositions de Vannes, de la Grande Halle d'Auvergne et du Zénith de Clermont Ferrand ont été renouvelés, marquant ainsi la confiance des collectivités locales dans l'offre et le modèle de développement du groupe sur les différents territoires économiques.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

▪ Résultat opérationnel

Dans le contexte de provisionnement exceptionnel du dossier des Jeux du Commonwealth en 2010 (Cf. paragraphe E – événements significatifs de la période), l'EBITDA s'avère être une meilleure mesure de la performance opérationnelle du groupe en 2011. Il s'élève à 86,4 millions d'euros, en hausse de +7,7% sur un an, à 11% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel a été impacté par cette provision de 16,3 millions d'euros (sur le métier GL events Live uniquement) et ressort à 35,4 millions d'euros, soit 51,7 millions d'euros corrigé de cet impact.

Par métier, le résultat opérationnel se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2010	2011
GL events Live	29 726	5 320
GL events Exhibitions	7 370	21 473
GL events Venues	11 656	8 610
TOTAL	48 751	35 403

▪ Résultat financier et résultat courant

Grâce à la maîtrise du coût de l'endettement financier (6,6 millions d'euros, en baisse de 8,3%), le résultat net a atteint 20,7 millions d'euros, dont 14,8 millions d'euros part du groupe.

(en milliers d'euros)	2010	2011	2011 Hors Provision Inde
Chiffre d'affaires	727 192	782 711	782 711
Résultat courant	41 545	28 691	44 968
%	5,7%	3,7%	5,7%

▪ Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2010	2011	2011 Hors Provision Inde
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	41 545	28 691	44 968
Impôts exigibles et différés	(12 480)	(7 949)	(13 375)
Taux d'impôt apparent	30,0%	27,7%	29,7%
Résultat net consolidé	29 065	20 742	31 594

L'impôt sur les sociétés est maintenu à un taux inférieur au taux normatif en raison de taux d'imposition plus faibles dans certains pays.

- **L'apport des sociétés acquises en 2011 se décompose comme suit :**

	Sociétés acquises	Autres filiales	Total
Chiffre d'affaires	28 379	750 606	782 711
Résultat opérationnel	4 279	31 124	35 403

C - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

La Capacité d'Autofinancement (CAF brute) a progressé sur un an de +7,3% à 61,1 millions d'euros. La provision Inde a également engendré un décalage entre charges d'impôts et décaissements effectifs en 2011, impactant la CAF après impôt (63,5 millions d'euros vs 72,2 millions d'euros en 2010) et la variation de BFR (30,7 millions d'euros). Le cash-flow d'exploitation s'est ainsi élevé à 32,8 millions d'euros en 2011, pour des investissements de 47,5 millions d'euros.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 fait ressortir des capitaux propres de 338,8 millions d'euros, un gearing de 0,67 et une Ressource en Fonds de Roulement (BFR négatif) de 66,4 millions d'euros, pour financer des actifs intellectuels et matériels de nouvelle génération. GL events peut ainsi compter sur une assise unique dans le monde de l'événementiel, différenciatrice auprès des plus grands donneurs d'ordre.

Les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel sont décrites en pages 23 à 27.

D- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le matériel locatif est le principal actif corporel du groupe pour 68,4 millions d'euros, essentiellement à l'actif de GL events Live. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

Les engagements d'investissements immobiliers sur les sites d'exposition sont décrits note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2009	2010	2011
Investissements nets ⁽¹⁾	36 976	44 347	36 392
Chiffre d'affaires	581 380	727 192	782 711
Investissements nets / Chiffre d'affaires	6,35%	6,10%	4,65%
Capacité d'autofinancement	45 848	56 897	61 050
Investissement nets/capacité d'autofinancement	80,6%	77,9%	54,7%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Ces investissements se répartissent à 70% pour GL events Live (actifs locatifs dédiés à certains clients ou renouvellement du parc, et structures pour la location longue durée), 30% pour GL events Venues (maintenance des agencements et installations des parcs et palais gérés).

Ils sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre des emprunts sous forme de club deal contractés en décembre 2006 et septembre 2007 sur des durées de 7 à 9 ans.

E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE**• Provision exceptionnelle de 16,3 millions d'euros sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010**

Le contrat, remporté par une joint-venture dont le groupe détient 70% aux côtés d'un partenaire local, prévoyait l'aménagement temporaire de 16 sites sportifs ou d'accueil des athlètes à l'occasion des jeux du Commonwealth qui se sont tenus du 3 au 14 octobre 2010. L'excellente exécution des travaux d'aménagement a été saluée par les autorités indiennes et la presse internationale présente lors de cet événement.

Néanmoins, les Autorités indiennes ont de facto bloqué les règlements de prestations réalisées dans le cadre de cet événement à de très nombreux fournisseurs internationaux, suite à une enquête par le Central Bureau of Investigation visant à confirmer ou infirmer des irrégularités supposées (comme cela est mentionné dans le document de référence GL events relatif à l'exercice 2010). Aucune procédure judiciaire n'a été initiée à l'encontre d'une quelconque entité du groupe.

Malgré la coopération de bonne foi et des relances périodiques, le groupe n'a pas été informé des progrès dans les enquêtes menées par les autorités indiennes à ce jour. Face à cette inertie, le groupe a lancé la procédure d'arbitrage telle que prévue par les contrats.

En conséquence, confronté à ce risque-pays en Inde, le conseil d'administration a demandé l'enregistrement d'une provision de 16,3 millions d'euros, correspondant aux sommes restant dues.

F – CROISSANCE EXTERNE – CREATION DE FILIALES**• GL events renforce ses activités de Services à l'événement avec l'acquisition de BRELET**

Créé en 1957 à Nantes, BRELET est aujourd'hui un acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, bénéficiant d'une solide réputation pour son savoir-faire et la qualité de ses réalisations.

BRELET réalise 18 millions d'euros de chiffre d'affaires auprès des agences événementielles et des organisateurs de salons dans plus d'une quinzaine de parcs d'exposition français. Avec notamment quatre chantiers majeurs récurrents comme l'Open de Tennis de Monte Carlo, l'Open de France de Golf Alstom, Le Grand Pavois de la Rochelle et le Festival de la plaisance à Cannes.

Cette acquisition permet à GL events de :

- renforcer sa présence et son maillage géographique sur le marché français de l'installation de structures événementielles et l'installation générale d'exposition,
- compléter l'offre de Spaciotempo sur les métiers de la location longue durée, et d'exploiter de nouvelles synergies.

Conformément à la culture du groupe, les équipes de BRELET, management et collaborateurs, poursuivent le développement de l'entreprise au sein du groupe GL events, favorisant ainsi la complémentarité opérationnelle. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe GL events depuis le 1^{er} mars 2011.

• GL events renforce ses activités de Services aux événements internationaux avec l'acquisition de SLICK SEATING SYSTEMS

Créée et développée depuis l'année 2000 à partir de l'expérience acquise sur des missions de consultant auprès des installateurs d'équipements temporaires pour les Jeux Olympiques de Sydney, la société Slick Seating Systems est devenue en 10 ans l'un des concepteurs fabricants de référence dans le monde des tribunes sur les marchés Anglais et du Commonwealth.

La société est présente sur le marché de la mise en place d'infrastructures fixes ou en location longue durée comme les tribunes de stades, mais aussi sur le marché des événements où elle réalise des installations temporaires.

Cette acquisition permet à GL events de :

- renforcer sa présence sur les marchés de l'installation de tribunes événementielles,
- compléter ses savoir-faire en devenant concepteur et fabricant de tribunes.

Cette société est consolidée dans les comptes du groupe GL events depuis le 1^{er} février 2011.

• GL events cède sa participation dans Sodes, organisatrice du salon du Prêt À Porter Paris

Dans une logique de défense de la présence de Paris sur certaines filières, GL events s'est rapproché de Comexposium pour lui céder sa participation dans la société Sodes, organisatrice du salon du Prêt à porter de Paris.

Ce rapprochement de l'ensemble des salons de la Mode à Paris permettra de poursuivre et d'amplifier une stratégie de place et de filière dans le secteur de la mode et des accessoires, afin de consolider le rayonnement international de Paris comme capitale de la Mode et d'assurer le rayonnement de cette filière à l'étranger.

GL events continuera d'être partenaire des salons de cette filière avec l'ensemble de ses prestations d'aménagement.

Cette société est déconsolidée à compter du 1er mai 2011.

• Ankara : une nouvelle destination à fort potentiel de GL events

Capitale de la Turquie, Ankara présente de nombreux atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international. Avec un taux de croissance de 9% en 2010 et attendu au même niveau en 2011, la Turquie présente un fort potentiel de développement, et Ankara est aujourd'hui en mesure d'attirer de grands événements nationaux et internationaux.

Un contrat de 20 ans (10 ans renouvelable) pour exploiter le nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'une surface de 80.000 m², un amphithéâtre de 3.100 places et 15 salles de commission : ce nouveau Centre de Congrès & d'Expositions bénéficie d'une architecture ultramoderne particulièrement modulable, capable d'accueillir tous types d'événements. Avec un hall de 10.000 m², ce site offre d'autre part la plus grande surface d'exposition disponible à Ankara.

Ankara renforce ainsi le réseau des destinations Premium de GL events, offre destinée à la duplication de congrès, d'expositions et d'événements dans les villes les plus attractives du globe : Paris – Lyon – Nice – La Haye – Barcelone – Bruxelles – Budapest – Rio de Janeiro – Turin.

• GL events Live : Développement majeur en Turquie avec l'acquisition de Serenas

GL events a fait l'acquisition de 70% de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de Congrès, et partenaire du groupe dans la concession du Centre de Congrès & d'Expositions d'Ankara. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie du groupe à l'international, et présente 3 avantages majeurs :

- Le groupe intègre un leader, et 120 personnes expertes dans l'organisation de congrès, appelé à un fort développement en Turquie. Les managers de Serenas resteront associés au succès de l'entreprise.

- A l'image de son développement à Rio de Janeiro, le groupe sera en mesure de développer rapidement du « contenu » dans ses sites et ainsi optimiser le taux d'occupation du Centre de Congrès & d'Expositions et du Seed à Istanbul.

- Serenas ayant une présence commerciale globale en Turquie, cette acquisition représentera pour GL events une base solide pour explorer les meilleures opportunités de développement dans ce pays. Située aux confluents de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient, avec une croissance économique vigoureuse et la richesse de son patrimoine culturel, la Turquie présente en effet tous les atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international.

G – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

H – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir accompagné les plus grands événements mondiaux en 2010 et en 2011, le groupe confirme son leadership, grâce à l'engagement de ses équipes, des actifs de grande qualité, et une très bonne image de marque, en vue d'une année 2012 en développement sur le plan des événements mondiaux et d'un cycle porteur au-delà, sur les territoires de GL events. Il bénéficiera par ailleurs du développement du Centre de Conventions d'Ankara.

Inaugurée le 6 mars 2012 à Paris, la Maison de la Mutualité contribuera également au dynamisme des sites parisiens. Après vingt mois de rénovation orchestrée par Jean-Michel Wilmotte, ce bâtiment historique retrouve sa place parmi les lieux réceptifs incontournables de Paris.

Le groupe entend ainsi atteindre 808 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 (3,2% de croissance), en donnant la priorité à une baisse de ses frais généraux, grâce à une vigilance de tous les instants dans la gestion de ses projets, un programme de réduction de coûts, et la montée en puissance de la plateforme de Gonesse pour les activités parisiennes de GL events Live.

I – FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitations des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	TRY	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dinar Algerien	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	35 224	65 196	15 350	54 296	5 581	3 101	23 030	13 858	77 035	944	5 040
. Passifs en devises	(20 560)	(41 199)	(8 165)	(4 889)	(2 202)	(420)	(9 721)	(11 946)	(44 473)	(301)	(4 483)
Positions avant gestion	14 664	23 997	7 185	49 407	3 379	2 681	13 309	1 912	32 562	643	557
Hors bilan											
Positions après gestion	14 664	23 997	7 185	49 407	3 379	2 681	13 309	1 912	32 562	643	557

Risque de taux, crédit

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2011 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement brut moyen 2011 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	351 628	2012 à 2025	Partielle
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	7 261	2012 à 2016	Non
- Emprunts en crédit-bail indexés sur Euribor 1 mois	Taux variable	2 271	2013 à 2018	Non
- Autres emprunts en crédit-bail	Taux fixe	3 886	2012 à 2018	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	3 958	2012 à 2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	18 719	2012	Oui
Total		387 722		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 92 millions d'euros en moyenne sur 2011 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2011, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1.5 millions d'euros.

Risque sur titres ou actions

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

95% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 38% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- o Gearing \leq 120%
- o Leverage \leq 3

Au 31 décembre 2011, le groupe GL events respecte ces dispositions.

GL events a négocié sur les nouveaux contrats d'emprunts mis en place en 2011 un leverage allant jusqu'à 3.5. Néanmoins les clauses de défaut croisé de nos contrats d'emprunts nous imposent de respecter le ratio de 3 sur le leverage jusqu'au terme de notre contrat Club deal en décembre 2015.

Risque clients

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles

avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clients.

La seconde tient à la qualité de matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2011, 3 clients seulement ont représenté plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 13 pesaient entre 2 et 10 millions d'euros et 4 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Les 10 premiers clients ont représenté 10 % du chiffre d'affaires consolidé 2011 (15% en 2010).

L'antériorité des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	137 291	11 010	20 510	168 811

Les retards supérieurs à 90 jours intègrent notamment la créance envers les organisateurs des Jeux du Commonwealth de Delhi comme précisé en note risque pays (page suivante).

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2011, ces encours sont utilisés à hauteur de 19 millions d'euros (note 5.14 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2011, une ressource en fonds de roulement de 66,4 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

Risque fournisseurs

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc....), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 12,9% en 2011 et de 9,9% en 2010.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du groupe.

Risque métier

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

Risque marchés

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissance, loisir, point de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir.

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

Structurellement ce risque est jugé faible.

Risque juridique et fiscal

Dans le cours normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.13 des comptes consolidés).

Les obligations qui pourraient en résulter de la clôture de ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du groupe et sur ses résultats consolidés.

Risque social

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

Le groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du groupe.

Enfin, l'année 2011 n'a donné lieu à aucun conflit social.

Risques industriels et liés à l'environnement

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

Risque pays

Le Comité d'organisation et l'Autorité de Développement de Delhi ont suspendu tous les paiements relatifs à leurs dettes vis-à-vis des fournisseurs des Jeux du Commonwealth 2010 de Delhi.

Ces deux organismes n'ont, à ce jour, pas contesté l'existence de ces dettes auprès du groupe GL events, ni la réalité des prestations réalisées durant les Jeux du Commonwealth 2010 de Delhi.

Par ailleurs, aucune entité du groupe GL events n'a été la cible d'une action en justice. Malgré la coopération de bonne foi et des relances périodiques, le groupe n'a pas été informé des progrès dans les enquêtes menées par les autorités indiennes.

Face à cette inertie, le groupe a lancé la procédure d'arbitrage telle que prévue par les contrats.

En conséquence, confronté à ce risque-pays en Inde, le conseil d'administration a demandé l'enregistrement d'une provision de 16,3 millions d'euros, correspondant aux sommes restant dues.

Sous-traitance

Les clients du groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

- **Flotte Automobile** : 583 véhicules, 229 camions et remorques.

Le coût total des assurances au titre de l'exercice s'élève à 5,7 millions d'euros.

J – PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Le groupe a engagé une procédure d'arbitrage comme précisé au paragraphe «risque-pays » (page précédente).

K – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

L – DECOMPOSITION, A LA DATE DE CLOTURE, DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

A la clôture l'antériorité des dettes fournisseurs est composée de 72% à moins de 30 jours contre 71% en 2010, de 23% à moins de 45 jours et 5% à 60 jours.

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2011, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 24 439 milliers d'euros. L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés, et en bénéficiant de la croissance des filiales du Groupe.

B - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Une convention de gestion centralisée de la trésorerie lie GL events à la majorité des filiales du Groupe. L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe I ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe K de la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés).

F - RESULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	14 641 808,41 €
Report à nouveau	8 087 631,83 €
Montant à affecter	22 729 440,24 €

Affectation proposée

Réserve légale	678 390,46 €
Dividendes soit 0,45 € par action (x 17 923 740(*))	8 065 683,00 €
Report à nouveau	<u>13 985 366,78 €</u>
TOTAL	22 729 440,24 €

(*) Nombre d'actions existantes au 2 mars 2012, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 221 922 788 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (*)
31/12/2008	0,90 €	0,36 €
31/12/2009	0,90 €	0,36 €
31/12/2010	0,90 €	0,36 €

(*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2011, 2010 et 2009 au titre des exercices clos en 2010, 2009 et 2008.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2011	6 816 114	11 107 626	3 067 251 €	4 998 432 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG - CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 13,5 %.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 27 583 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter à la note 10 de l'annexe des comptes sociaux pages 114 et 115.

Prise de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Plus de 5% du capital :	Néant
Plus de 10% du capital :	Néant
Plus de 15% du capital :	Néant
Plus de 20% du capital :	Néant
Plus de 25% du capital :	Néant
Plus de 33,3% du capital :	Néant
Plus de 50% du capital :	Néant
Plus de 66% du capital :	Néant
Plus de 90% du capital :	Néant
Plus de 95% du capital :	Néant
Créations :	Néant

▪ **Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées**

Néant.

▪ **Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)**

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/11		31/12/10	
Polygone S.A.	10 202 024	56,92%	10 147 859	56,61%
CM CIC Capital Investissements	905 602	5,05%	905 602	5,05%
Public	6 816 114	38,03%	6 870 279	38,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

I – TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au Conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	--

J - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros sauf effectif)	2007	2008	2009	2010	2011
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	71 658 960	71 694 960	71 694 960	71 694 960	71 694 960
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	17 914 740	17 923 740	17 923 740	17 923 740	17 923 740
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions		115 500		44 500	61 850
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	22 790 722	22 783 047	20 788 247	24 181 500	24 439 214
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	(471 251)	12 002 085	7 802 631	7 959 551	16 158 698
c. Impôts sur les bénéficiaires	(4 963 559)	(4 920 645)	(7 193 090)	(3 651 320)	(7 720 952)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 792 831	6 164 513	16 294 666	10 639 109	14 641 808
f. Résultat distribué	16 123 266	16 131 366	16 131 366	16 131 366	8 065 683
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,25	0,94	0,98	0,54	1,33
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,32	0,34	0,91	0,59	0,82
c. Dividende attribué à chaque action	0,90	0,90	0,90	0,90	0,45
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	9	8	6	7	7
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 987 684	1 349 984	1 527 343	1 369 971	1 767 208
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	975 124	848 443	1 295 639	621 386	1 753 429

K - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**Participations (françaises et étrangères)**

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
Français : Actions GL events auto-détenues	243 255	4 358
Actions du Nouveau Marché		31
Sicav Monétaires		114 854

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 122.
 - A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte ni d'autre engagement signé entre actionnaires, pouvant notamment entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
 - Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 125.
 - A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
 - En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 133 (programme de rachat d'action).
 - Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
 - Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en page 128.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 92 et dans la partie 6 page 129.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-1 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2011.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Aucun des dirigeants visés aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4 ne dispose d'actions gratuites ou d'options de souscriptions d'actions répondant aux conditions en question.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d’actions, renouvelé par l’assemblée générale du 29 avril 2011, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l’exercice 2011 :

(en nombre d’actions)	31/12/10	Acquisitions	cessions	31/12/11
- Actions propres	273 029	57 451	87 225	243 255
- Contrat de liquidité	8 094	409 939	398 083	19 950

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITE DE LA SOCIETE

L’activité de la société n’a eu aucune conséquence sociale.

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe I de la partie I (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu’à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l’égard des fournisseurs se décompose, par date d’échéance, comme suit :

31/12/2011 (milliers d’euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	3 005	1 466		4 471
Dettes échues	66		251	317
Total dettes	3 071	1 466	251	4 788

31/12/2010 (milliers d’euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	1 978	2 732		4 710
Dettes échues	159	583	168	910
Total dettes	2 137	3 315	168	5 620

II | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé page 128.

— OLIVIER GINON

PRÉSIDENT

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Comité d'audit et comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet
Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant - Comité des rémunérations et nominations.

— MING-PO CAI

ADMINISTRATEUR

Né le 26 mars 1969.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant.

— GILLES GOUEDARD-COMTE

ADMINISTRATEUR

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai

2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant.

— PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Président du comité des rémunérations et des nominations

— ANDRÉ PERRIER

ADMINISTRATEUR

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2006, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Administrateur indépendant - Président du comité d'audit.

— ÉRICK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Comité d'audit.

— CAROLINE WEBER

ADMINISTRATEUR

Née le 14 décembre 1960.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Raphael Vaison de Fontaube, Olivier Biatrix

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**Fonctionnement du Conseil d'Administration :**

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont détaillées dans le rapport du Président en page 63.

Comité Exécutif

- | | |
|---------------------|---|
| - Olivier GINON | - Président |
| - Olivier ROUX | - Vice-Président |
| - Olivier FERRATON | - Directeur Général Délégué |
| - Erick ROSTAGNAT | - Directeur Général Finances et Administration |
| - Jean Eudes RABUT | - Directeur Général Gestion d'Espaces |
| - Frédéric REGERT | - Directeur Administratif et Financier |
| - Patricia ARDILLER | - Directrice des Ressources Humaines |
| - Franck GLAIZAL | - Directeur Général Italie, Hongrie et Turquie |
| - Olivier HOHN | - Directeur Général, Pôle Structures et Tribunes |
| - Jean-Paul DUCHER | - Directeur Achats et Qualité |
| - Daniel CHAPIRO | - Directeur Général des Opérations, Gestion d'Espaces |
| - René PERES | - Directeur Général, Salons |
| - Stéphane HUE | - Directeur de Division GL events Exhibitions |

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

Comités de Direction par métier

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

Comité d'Audit

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 63.

Comité des rémunérations et des nominations

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 63.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier GINON – Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	306 680	306 680
Rémunération variable			--	--
Rémunération exceptionnelle			--	--
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 956	7 956	7 956	7 956
Total	349 636	349 636	324 636	324 636
Olivier ROUX – Vice-Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560	276 560	276 560
Rémunération variable			--	--
Rémunération exceptionnelle			--	--
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature ⁽²⁾	7 524	7 524	7 524	7 524
Total	319 084	319 084	294 084	294 084
Olivier FERRATON – Directeur général délégué				
Rémunération fixe	237 000	237 000		
Rémunération variable	60 000	60 000		
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature ⁽³⁾	29 360	29 360		
Total	326 360	326 360		

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 128). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 10 des comptes consolidés (page 100) et en dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 119)

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

2- Tableau des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

En euros	2011	2010
Olivier GINON	10 000	10 000
Olivier ROUX	10 000	10 000
Yves Claude ABESCAT	10 000	10 000
AQUASOURÇA	10 000	10 000
Gilles GOUEDARD COMTE	10 000	10 000
Philippe MARCEL	10 000	10 000
André PERRIER	12 000	12 000
Nicolas DE TAVERNOST	10 000	10 000
Erick ROSTAGNAT	10 000	10 000
Caroline WEBER	6 000	--
Ming Po CAI	6 000	--
Damien BERTRAND	--	10 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

5- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

6- Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Néant

7- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

8- le tableau 10 de la Recommandation de l'AMF sur les rémunérations des dirigeant mandataires sociaux :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

Rémunérations

En Euros	2011				2010			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Damien BERTRAND ⁽¹⁾	175 000	175 000			339 600	283 080	55 000	1 520
Erick ROSTAGNAT	243 531	180 355	60 000	3 176	227 454	174 585	50 000	2 869

⁽¹⁾ Suite à la cessation de ses fonctions le 6 décembre 2010, Damien Bertrand a reçu une indemnité transactionnelle en 2011.

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	--
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	--

Actions gratuites pouvant être attribuées

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n°4
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>			
Erick Rostagnat	--	5 000	3 500
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>			
Erick Rostagnat	5 000	--	--

Nature et importance des opérations conclues entre GL events, ses mandataires sociaux, ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de CM CIC Capital Investissements, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

- Polygone SA a facturé une contribution de 2,5 millions d'euros égale à 0,32% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.

- Philippe Marcel a facturé 85 milliers d'euros, via sa société PBM PARTICIPATIONS pour des prestations de conseil et d'étude.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montant facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

L'attribution d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 125.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 126.

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société POLYGONE, société holding de GL events, Monsieur Gilles GOUEDARD COMTE dans le cadre de la société COMPAGNIE DU PLANAY, sa holding personnelle.

MONSIEUR OLIVIER GINON

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Polygone SA (sociétés holding de GL events) et Foncière Polygone SAS ; Administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais, Tocqueville Finances ; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur Directeur Général délégué de Polygone SA ; Administrateur de Prisme 3 et CM-CIC Securities. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beaugard, la SCI SIAM

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur de Pyramide XV, membre du Conseil d'Administration (R.P de GL events) de SASP LOURugby ; co-gérant de la société du Partage ; Administrateur du Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT

Tour Pacific – 11 cours Valmy - 75886 Paris cedex 18

Mandats en cours : PDG de SALVEPAR ; Administrateur de François-Charles Oberthur Fiduciaire; Administrateur Ipsos, Administrateur du Stade Français, Administrateur AXUS SA (Belgique). FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

TOUAX S.A. : Représentant permanent de SALVEPAR au Conseil de Surveillance ; OBERTHUR TECHNOLOGIES : Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT au Conseil d'Administration ; 21 CENTRALE PARTNERS : Administrateur ; SG CAPITAL DEVELOPPEMENT : Président ; SOGINNOVE : Président ; SG PRIVATE EQUITY : Président, GASCOGNE : Membre du Conseil de Surveillance ; LT PARTICIPATIONS : Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT au Conseil d'Administration ; SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE (Maroc) : Membre du Conseil de Surveillance.

MADAME SOPHIE DEFFOREY-CREPET, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA, 131, boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE

Mandats en cours : Présidente du CA de Aquasourça ; Administrateur de Chapoutier.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur Finel et Genesis Holding ; membre du conseil de surveillance de Emin Leydier.

MONSIEUR MING-PO CAI

25, Rue Marbeuf, 75008 Paris

Mandats en cours : Représentant permanent du Conseil d'Administration de Cathay Capital Private Equity au sein du Conseil d'Administration des sociétés : Patrick Choay SA (France), Beijing La Maison de Domitille Home Co., Ltd, Miro Holding France SAS, Fuses & Switchgear Co. Ltd, Shandong Sinder Technology Co., CAH Co., Ltd., Soha Co., Ltd., Suofeiya Co. Ltd.(étranger), et Administrateur de Supor Group.

MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Prisme 3 ; gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Administrateur de Ceris ; Directeur Général de Foncière Polygone, Gérant de Docks Art Fair ; Gérant SARL COLFIC.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

ADECCO – 4, rue Louis Guérin – 69626 VILLEURBANNE CEDEX

Mandats en cours : Président de : PBM Participations, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes; Administrateur de : APRIL, Aldes, Mérieux Nutri Sciences, U 1 st Sports ; Président du Conseil de surveillance de Novalto, Président du Conseil d'Administration de l'AESCRA (EM LYON).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président de Ecco SAS, Adecco Travail temporaire SAS, Président de Adecco Holding France SAS AHF e-Business SAS, Adia SAS; Administrateur directeur général de Interecco Management, GIE Avion Ecco, Adecia SA, Altedia SA, Adecco SA (société de droit suisse), Silikier (société de droit américain) ; Président directeur général de Olsten SA et Olsten Sud SA ; Administrateur de Olsten TT SA, Quick Medical Services SA, ASVEL Basket SASP ; représentant permanent d'Adecco TT chez Ajilon France SA, Alexandre TIC SA et Pixid SNC ; membre du Conseil de Surveillance de April Group.

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 LYON

Mandats en cours : Administrateur d'Espace Group, d'Infoconcert SA (filiale d'Espace Group), de FM Développement (ex LV & Co) (filiale d'Espace Group). Membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon jusqu'au 24/6/2011.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de la Banque Patrimoine et Immobilier jusqu'au 20/5/2008, déontologue de Rhône-Alpes Création jusqu'au 27/5/2009, membre du conseil de surveillance de la Société Parisienne de Radiodiffusion Culturelle et Musicale jusqu'au 3/8/2009, gérant de l'EURL André Perrier Conseils jusqu'au 30/9/2008.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe Métropole Télévision (M6), Administrateur d'Extension TV SA (Série Club), Administrateur de TF6 Gestion SA, Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, Membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA (RTL Radio), Administrateur de : Nexans SA, Antena 3 (Espagne)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur du FC Girondins de Bordeaux, Membre et Administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6 ; Représentant permanent de : a). M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA ; b). Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA ; c). Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et de Mistergooddeal SA ; d). Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Numérique SAS et M6 Foot SAS ; e). Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS, f). Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle

MADAME CAROLINE WEBER

1 rue Gaspard André 69002 Lyon

Mandats en cours : Administrateur de Toupargel, de la Société de Lecteur du Monde, EuropeanIssuers, CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles), Apia. Gérante de Suka.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Ferco Développement, Financière Agroservice et Orapi.

Le conseil d'administration de GL events est composé de onze administrateurs, dont sept sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R8).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 125 du document de référence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 126 du document de référence

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS DE LA CINQUIEME A LA DIX-HUITIEME PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2012

1/ RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur André Perrier arrive à expiration lors de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2012.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement de ce mandat pour une durée de quatre années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2011 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société le jour de ladite assemblée (en ce compris les actions détenues par la société).

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 a donné cette autorisation pour une durée de 18 mois à compter du 29 avril 2011.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 29 octobre 2012, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait d'acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat de chaque action serait fixé à 80 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 141 219 880 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 2 mars 2012 et des 271 255 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

L'autorisation serait consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions d'actions gratuites ;

- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L 225-209 du Code de commerce ;

- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

- de réduire le capital de la société en application de la huitième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration, pourrait déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendrait compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;

- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;

- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 1 du Code de commerce.

3/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ANNULATION DES ACTIONS DETENUES EN PROPRE PAR LA SOCIETE

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres visée au point 2 ci-dessus, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de ladite autorisation et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de 24 mois, et à procéder à due

concurrence à une réduction du capital social de la société ;

- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de ladite autorisation.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;

- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émission, de fusion et d'apport » ;

- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;

- modifier les statuts de la société en conséquence ;

- et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

4/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a décidé de déléguer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de ladite assemblée sa compétence à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 30 juin 2012, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au

Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, dans les conditions suivantes :

Cette délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourraient revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission serait prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourrait excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises. Le Conseil d'administration pourrait en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs

mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation donneraient accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article

L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2010 qui doit prendre fin le 30 juin 2012.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

5/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR OFFRE AU PUBLIC

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles et a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières au profit du public.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 30 juin 2012, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public, dans les conditions suivantes :

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient

consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueraient pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la proposition de délégation visée au point 4 ci-avant.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixerait, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feraient l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2010 qui doit prendre fin le 30 juin 2012.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

6/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR OFFRE VISEE AU II DE L'ARTICLE L411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles et a décidé de supprimer le droit préférentiel de

souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières au profit du public.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 30 juin 2012, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, dans le cadre du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions suivantes :

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait limité à 20% du capital social par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueraient pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la proposition de délégation visée au point précédent.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou

les valeurs mobilières, dont il fixerait, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feraient l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2010 qui doit prendre fin le 30 juin 2012.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

7/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN CAS D'EMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES, DE FIXER LE PRIX D'EMISSION SELON LES MODALITES FIXEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour chacune des émissions décidées en application de la proposition de délégation visée aux points 5 et 6 ci-dessus et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les propositions de délégation visées aux points 5 et 6 ci-dessus et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- Le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;

- Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la proposition visée aux points 5 et 6 qui précèdent.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

8/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET, EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, à l'effet de décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des propositions 4, 5 et 6 qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission serait décidée.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

9/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE INITIEE PAR LA SOCIETE

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour décider, sur le fondement et dans les conditions des propositions visées aux points 5 et 6 ci-dessus, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, avec suppression, au profit des porteurs de ces titres, du droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par les propositions visées aux points 5 et 6 ci-dessus, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées ci-dessus et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;

- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;

- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;

- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;

- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

10/ LIMITATION GLOBALE DES AUTORISATIONS

Le montant maximum des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des six propositions de délégations qui précèdent, serait fixé à 60 000 000 euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajouterait, éventuellement, le montant nominal des actions

ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

11/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aurait le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seraient vendus ; les sommes provenant de la vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 60 000 000 euros, étant précisé que ce plafond serait fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières proposées aux points 4 à 9 qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

12/ AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS EN FAVEUR DES MEMBRES DU PERSONNEL ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES DU GROUPE GL EVENTS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011 a autorisé, dans sa dixième résolution, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, des options donnant droit à la souscription et à l'achat par ces derniers, d'un nombre d'actions de la Société dans la limite globale de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 a donné cette autorisation pour une durée de 38 mois à compter du 29 avril 2011.

Compte tenu du fait que cette autorisation s'avère insuffisante à ce jour, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe GL events des options de souscription et des options d'achat d'actions, étant précisé que la présente délégation ne mettrait pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 aux termes de sa onzième résolution, laquelle resterait en vigueur pour sa fraction non utilisée.

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration pour procéder, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L225-186-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, pour une durée de 38 mois à compter de la présente délégation, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales,

dans la limite globale de 400 000 options d'achat et/ou de souscription d'action, chaque option donnant droit à la souscription d'une seule action.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant, le cas échéant, de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente

autorisation s'imputerait sur le plafond global de la quatorzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2012. Les options de souscription ou d'achat ne pourraient être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La présente délégation emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions serait fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seraient consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat ne pourrait être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'administration devrait prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L 228-99 du Code de commerce.

Les options pourraient être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Il serait conféré au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat),
- fixer les dates auxquelles seront consenties des options,
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir,
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi,

- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options,
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente délégation,
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration informerait chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

13/ AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011 a autorisé, dans sa onzième résolution, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, le nombre total maximum des actions pouvant être attribué gratuitement ayant été fixé à 400 000.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 a donné cette autorisation pour une durée de 38 mois à compter du 29 avril 2011.

Compte tenu du fait que cette autorisation s'avère insuffisante à ce jour, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément à l'article L225-197-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi.

Le conseil d'administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement serait limité à 400 000.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait également de :

- procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

- conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles,

La présente délégation comporterait renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles.

Tous pouvoirs seraient délégués au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Cette autorisation serait consentie pour une période de 38 mois et elle ne mettrait pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 aux termes de sa onzième résolution, laquelle resterait en vigueur pour sa fraction non utilisée.

14/ AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

En conséquence, l'assemblée générale :

- déciderait de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- déciderait que le prix d'émission des actions nouvelles serait fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limiterait le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourrait porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- déciderait que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes et porteraient jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel serait réalisée l'augmentation de capital ;
- délèguerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seraient émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- déciderait que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devrait être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

La présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard des délégations proposées aux points 4 à 9 ci-dessus.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société.

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de onze administrateurs. Parmi ces administrateurs, sept peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significative avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le conseil d'administration compte deux femmes et neuf hommes. Cette composition est conforme avec l'obligation, du 23 janvier 2011, en matière de représentativité des femmes et des hommes.

Le conseil d'administration veillera à ce que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40% à compter de 2016.

Le Président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011 avec une assiduité de 95%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2011 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégie du groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants, André PERRIER (Président), Yves-Claude ABESCAT et Nicolas de TAVERNOST. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission de base est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année.

— COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs, dont trois indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY-CREPET représentant AQUASOURCA et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plan d'attribution de stock options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, le conseil doit s'interroger sur son fonctionnement et la préparation de ses travaux

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement et sur la base d'un questionnaire sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité. En 2011, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding sont requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- La démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 46 et 63.

La direction de l'audit interne

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la Direction Générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le groupe. Il rend compte de ses activités une fois par an au Comité Exécutif de GL events.

Il est épaulé de l'auditeur dédié à ce service et des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discute leur rapport avec le Directeur de l'Audit Interne qui rend compte à la Direction Générale et au Comité d'Audit du groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et sa hiérarchie, qui est chargé de mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2011, les missions ont porté attention sur :

- la mise à jour de la cartographie des risques,
- les audits complets de filiales ; ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité,
- les grands événements internationaux,
- les audits de processus structurants.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour toutes les entités du groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écarts et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la Direction Générale de GL events.

La direction juridique

La direction juridique qui doit garantir la sécurité juridique du groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;
- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'informations. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif du contrôle interne du groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de

résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et les notes de service du groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUEES

Le groupe GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est disponible sur le site internet de MiddleNext (www.middle.com).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

05

ETATS FINANCIERS

- 70** Comptes consolidés
- 101** Honoraires des commissaires aux comptes
- 102** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 103** Comptes sociaux de GL events
- 116** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 117** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Ecarts d'acquisition	5.1	412 583	409 902
Autres immobilisations incorporelles	5.1	48 408	50 511
Terrains et constructions	5.2	15 887	15 290
Autres Immobilisations corporelles	5.2	42 619	38 818
Matériels et stocks locatifs	5.3	68 401	60 608
Immobilisations financières	5.4	58 313	57 047
Titres mis en équivalence	5.5	414	394
Impôts différés actifs	5.9	15 958	13 007
ACTIFS NON COURANTS		662 583	645 577
Stocks et en-cours	5.6	20 257	13 422
Créances clients	5.7	177 929	155 591
Autres créances	5.8	103 917	76 932
Valeurs mobilières de placement	5.10	125 586	58 479
Disponibilités	5.10	75 881	62 495
ACTIFS COURANTS		503 570	366 919
TOTAL		1 166 153	1 012 496

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Capital	5.11	71 695	71 695
Primes et réserves	5.11	229 504	221 422
Ecart de conversion	5.11	(13 865)	(7 633)
Résultat net	6	14 781	26 354
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		302 115	311 838
Intérêts minoritaires		36 688	41 293
TOTAL CAPITAUX PROPRES		338 803	353 131
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	6 375	5 957
Impôts différés passifs	5.9	4 305	3 323
Dettes financières	5.14	311 738	188 816
PASSIFS NON COURANTS		322 418	198 096
Provisions pour risques et charges courantes	5.13	20 704	2 686
Dettes financières courantes	5.14	100 837	103 204
Concours bancaires courants	5.14	18 719	14 132
Avances et acomptes		12 092	7 490
Dettes fournisseurs		151 280	121 893
Dettes fiscales et sociales		79 372	71 051
Autres dettes	5.15	121 928	140 813
PASSIFS COURANTS		504 932	461 269
TOTAL		1 166 153	1 012 496

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	782 711	727 192
Autres produits de l'activité	6.1	9 234	9 351
PRODUITS OPERATIONNELS		791 945	736 543
Achats consommés	6.2	(43 982)	(37 575)
Charges externes	6.2	(461 024)	(428 384)
Impôts, taxes		(18 881)	(15 226)
Charges de personnel et participation	7	(186 271)	(169 031)
Dotations aux amortissements et provisions	6.3	(51 019)	(31 400)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	4 635	(6 176)
CHARGES OPERATIONNELLES		(756 542)	(687 792)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	4	35 403	48 751
Coût de l'endettement net	6.5	(6 632)	(7 294)
Autres produits et charges financiers	6.5	(80)	88
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(6 712)	(7 206)
RÉSULTAT AVANT IMPOT		28 691	41 545
Charge d'impôt	6.6	(7 949)	(12 480)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		20 742	29 065
Quote-part de résultat des entreprises associées		817	1 086
RÉSULTAT NET		21 559	30 151
Dont résultat intérêts minoritaires		6 778	3 797
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		14 781	26 354
Nombre d'actions moyen		17 923 740	17 923 740
Résultat par Action (en euros)		0,82	1,47
Nombre d'actions dilué		18 145 590	18 249 115
Résultat par Action dilué (en euros)		0,81	1,44
RÉSULTAT NET		21 559	30 151
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		(7 862)	6 671
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers		(498)	1 675
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		13 199	38 497
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		5 148	5 747
Part du groupe dans le résultat global total		8 051	32 750

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Trésorerie à l'ouverture		106 842	137 872
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		14 781	26 354
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
Amortissements et provisions		41 951	25 209
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(153)	60
Charges et produits liés aux stock-options		1 247	896
Plus et moins-values de cession		(3 536)	1 158
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		6 778	3 797
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	(18)	(577)
Capacité d'autofinancement		61 050	56 897
Coût de l'endettement financier net		6 632	7 294
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.6	7 949	12 480
CAF avant coût de l'endettement net et impôt		75 631	76 671
Impôts versés		(12 126)	(4 484)
Variation de stocks		(5 662)	(446)
Variation des créances clients		(23 668)	11 368
Variation des dettes fournisseurs		19 334	1 967
Variation des autres postes		(20 681)	(4 626)
Variation du besoin en fonds de roulement		(30 677)	8 263
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)		32 828	80 450
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(7 209)	(3 403)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs		(30 176)	(41 294)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		993	350
Acquisition d'immobilisations financières		(7 710)	(7 724)
Cession d'immobilisations financières		2 588	545
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		(5 961)	(19)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(47 475)	(51 545)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(15 876)	(15 871)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3 014)	(3 421)
Variation autres fonds propres		(98)	1 290
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		276 750	34 490
Remboursements d'emprunts		(160 213)	(71 982)
Coût de l'endettement financier net		(6 632)	(7 294)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		90 917	(62 788)
Incidences des variations de taux de change (D)		(364)	2 853
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C + D)		75 906	(31 006)
Trésorerie à la clôture		182 748	106 842

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/09	17 924	71 695	122 347	71 389	30 668	296 099	33 949	330 048
Exercice d'options de souscription d'actions								
Affectation du résultat global N-1				30 668	(30 668)			
Distribution de dividendes				(15 871)		(15 871)	(3 421)	(19 292)
Annulation titres auto contrôle				(844)		(844)		(844)
Coût des options de souscription d'actions				896		896		896
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires				(1 191)		(1 191)	5 018	3 827
RESULTAT GLOBAL					32 750	32 750	5 747	38 497
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/10	17 924	71 695	122 347	85 047	32 750	311 838	41 293	353 131
Exercice d'options de souscription d'actions								
Affectation du résultat global N-1				32 750	(32 750)			
Distribution de dividendes				(15 876)		(15 876)	(3 014)	(18 890)
Annulation titres auto contrôle				(1 405)		(1 405)		(1 405)
Coût des options de souscription d'actions				1 247		1 247		1 247
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires				(1 742)		(1 742)	(6 739)	(8 481)
RESULTAT GLOBAL					8 051	8 051	5 148	13 199
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/11	17 924	71 695	122 347	100 021	8 051	302 114	36 688	338 803

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 2 mars 2012 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (Route d'Irigny - 69 530 BRIGNAIS) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

- **GL events renforce ses activités de Services à l'événement avec l'acquisition de BRELET**

Créé en 1957 à Nantes, BRELET est aujourd'hui un acteur de premier plan sur le marché français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, bénéficiant d'une solide réputation pour son savoir-faire et la qualité de ses réalisations.

BRELET réalise 18 millions d'euros de chiffre d'affaires auprès des agences événementielles et des organisateurs de salons dans plus d'une quinzaine de parcs d'exposition français. Avec notamment quatre chantiers majeurs récurrents comme l'Open de Tennis de Monte Carlo, l'Open de France de Golf Alstom, Le Grand Pavois de la Rochelle et le Festival de la plaisance à Cannes.

Cette acquisition permet à GL events de :

- renforcer sa présence et son maillage géographique sur le marché français de l'installation de structures événementielles et l'installation générale d'exposition,
- compléter l'offre de Spaciotempo sur les métiers de la location longue durée, et d'exploiter de nouvelles synergies.

Conformément à la culture du groupe, les équipes de BRELET, management et collaborateurs, poursuivent le développement de l'entreprise au sein du groupe GL events, favorisant ainsi la complémentarité opérationnelle.

Cette société est consolidée dans les comptes du groupe GL events depuis le 1^{er} mars 2011.

- **GL events renforce ses activités de Services aux événements internationaux avec l'acquisition de SLICK SEATING SYSTEMS**

Créée et développée depuis l'année 2000 à partir de l'expérience acquise sur des missions de consultant auprès des installateurs d'équipements temporaires pour les Jeux Olympiques de Sydney, la société Slick Seating Systems est devenue en 10 ans l'un des concepteurs fabricants de référence dans le monde des tribunes sur les marchés Anglais et du Commonwealth.

La société est présente sur le marché de la mise en place d'infrastructures fixes ou en location longue durée comme les tribunes de stades, mais aussi sur le marché des événements où elle réalise des installations temporaires.

Cette acquisition permet à GL events de :

- renforcer sa présence sur les marchés de l'installation de tribunes événementielles,
- compléter ses savoir-faire en devenant concepteur et fabricant de tribunes.

Cette société est consolidée dans les comptes du groupe GL events à partir du 1^{er} février 2011.

- **GL events cède sa participation dans Sodes, organisatrice du salon du Prêt À Porter Paris**

Dans une logique de défense de la présence de Paris sur certaines filières, GL events s'est rapproché de Comexposium pour lui céder sa participation dans la société Sodes, organisatrice du salon du Prêt à porter de Paris.

Ce rapprochement de l'ensemble des salons de la Mode à Paris permettra de poursuivre et d'amplifier une stratégie de place et de filière dans le secteur de la mode et des accessoires, afin de consolider le rayonnement international de Paris comme capitale de la Mode et d'assurer le rayonnement de cette filière à l'étranger.

GL events continuera d'être partenaire des salons de cette filière avec l'ensemble de ses prestations d'aménagement.

La cession réalisée s'est accompagnée d'indemnités de résiliation des contrats qui étaient en place entre les sociétés du groupe GL events et la société Sodes.

Cette société est déconsolidée à compter du 1^{er} mai 2011.

- **Ankara : une nouvelle destination à fort potentiel de GL events**

Capitale de la Turquie, Ankara présente de nombreux atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international. Avec un taux de croissance de 9% en 2010 et attendu au même niveau en 2011, la Turquie présente un fort potentiel de développement, et Ankara est aujourd'hui en mesure d'attirer de grands événements nationaux et internationaux.

Un contrat de 20 ans (10 ans renouvelable) pour exploiter le nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'une surface de 80.000 m², un amphithéâtre de 3.100 places et 15 salles de commission : ce nouveau Centre de Congrès & d'Expositions bénéficie d'une architecture ultramoderne particulièrement modulable, capable d'accueillir tous types d'événements. Avec un hall de 10.000 m², ce site offre d'autre part la plus grande surface d'exposition disponible à Ankara.

Ankara renforce ainsi le réseau des destinations Premium de GL events, offre destinée à la duplication de congrès, d'expositions et d'événements dans les villes les plus attractives du globe : Paris – Lyon – Nice – La Haye – Barcelone – Bruxelles – Budapest – Rio de Janeiro – Turin.

• **GL events Live : Développement majeur en Turquie avec l'acquisition de Serenas**

GL events a fait l'acquisition de 70% de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de Congrès, et partenaire du groupe dans la concession du Centre de Congrès & d'Expositions d'Ankara. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie du groupe à l'international, et présente 3 avantages majeurs :

- Le groupe intègre un leader, et 120 personnes expertes dans l'organisation de congrès, appelé à un fort développement en Turquie. Les managers de Serenas restent associés au succès de l'entreprise.

- A l'image de son développement à Rio de Janeiro, le groupe sera en mesure de développer rapidement du « contenu » dans ses sites et ainsi optimiser le taux d'occupation du Centre de Congrès & d'Expositions d'Ankara et du Seed à Istanbul.

- Serenas ayant une présence commerciale globale en Turquie, cette acquisition représente pour GL events une base solide pour explorer les meilleures opportunités de développement dans ce pays. Située aux confluents de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient, avec une croissance économique vigoureuse et la richesse de son patrimoine culturel, la Turquie présente en effet tous les atouts pour s'imposer comme une destination majeure du tourisme d'affaires international.

• **Provision exceptionnelle de 16,3 millions d'euros sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010**

Le contrat, remporté par une joint-venture dont le groupe détient 70% aux côtés d'un partenaire local, prévoyait l'aménagement temporaire de 16 sites sportifs ou d'accueil des athlètes à l'occasion des jeux du Commonwealth qui se sont tenus du 3 au 14 octobre 2010. L'excellente exécution des travaux d'aménagement a été saluée par les autorités indiennes et la presse internationale présente lors de cet événement.

Néanmoins, les Autorités indiennes ont de facto bloqué les règlements de prestations réalisées dans le cadre de cet événement à de très nombreux fournisseurs internationaux, suite à une enquête par le Central Bureau of Investigation visant à confirmer ou infirmer des irrégularités supposées (comme cela est mentionné dans le document de référence GL events relatif à l'exercice 2010). Aucune procédure judiciaire n'a été initiée à l'encontre d'une quelconque entité du groupe.

Malgré la coopération de bonne foi et des relances périodiques, le groupe n'a pas été informé des progrès dans les enquêtes menées par les autorités indiennes à ce jour. Face à cette inertie, le groupe a lancé la procédure d'arbitrage telle que prévue par les contrats.

En conséquence, confronté à ce risque-pays en Inde, le conseil d'administration a demandé l'enregistrement d'une provision de 16,3 millions d'euros, correspondant aux sommes restant dues.

• **Des contrats de développements majeurs sur la scène événementielle mondiale, qui confirment son positionnement de partenaire premier des grands donneurs d'ordre et la mobilisation de ses équipes.**

Dans le cadre de la présidence française du G20, les 3 et 4 novembre 2011, Chefs d'Etats et de Gouvernements, Ministres des Finances des 20 pays avancés et émergents se sont réunis à Cannes autour des questions économiques internationales. GL events a coordonné, lors de cet événement, l'ensemble des aménagements et prestations temporaires : tentes, dais, cloisonnage, planchers, agencements décoratifs, mobiliers, éclairages, distribution électrique, signalétique, matériels de restauration, et pavillons. Les équipes de GL events ont accompagné les organisateurs dans l'organisation et la réalisation de l'événement, répondant aux fortes contraintes des cahiers des charges fixés par les Ministères, notamment en termes de qualité et de sécurité.

Coupe du Monde de Rugby : Eden Park, la revanche française en Nouvelle Zélande !

Parmi les douze stades accueillant la Coupe du Monde de Rugby en Nouvelle-Zélande, le mythique Eden Park est le plus important mais ne comptant que 48 000 places, GL events a été retenu pour augmenter sa capacité de 12 000 places par cinq tribunes temporaires.

Grâce à son expertise technique et sa position de « Global Player » en proposant au donneur d'ordre un interlocuteur unique sur l'ensemble des prestations exécutées, GL events a remporté ce contrat, avec une prestation inédite à la clé, concevoir des tribunes temporaires d'une hauteur exceptionnelle de 33 mètres. Une tribune de 500 places a été installée pour les loges VIP, le marché comprenant également la conception et l'installation de cinq studios de télévision, ainsi que

l'électricité et l'éclairage des installations temporaires. GL events a également réalisé un Village Hospitalité, conçu sur la base de sa structure Absolute et comprenant des cuisines et plusieurs restaurants.

Le groupe a été également présent sur la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue au Gabon et en Guinée Equatoriale tout début 2012, en organisant la Cérémonie d'ouverture et en fournissant les équipements temporaires.

NOTE 2 METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés de GL events sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

GL events a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2011.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2011, est sans impact sur les états financiers consolidés du groupe :

- IAS 24 amendée : Informations sur les parties liées,
- IAS 32 amendée : Classement des droits de souscription émis,
- IFRIC 14 amendée : Paiements d'avances des exigences de financement minimal,
- IFRIC 19 : Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

En outre, le groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2012.

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

2.2 BASES D'EVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût

amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtee. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de contrôle.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du groupe se trouve en note 3.

Le Groupe applique les normes révisées IFRS 3 - regroupement d'entreprises - et IAS 27- Etats financiers consolidés et dividendes -.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprise ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la

comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.5 Transactions avec les intérêts minoritaires.

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du Groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Les acquisitions complémentaires dans un contexte de contrôle exclusif sont imputées sur les capitaux propres.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode, les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.4.5 Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5 METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition comme précisé en note 2.4.1 Principes de consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement ainsi que les frais de pré-ouverture et de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 5 ans

2.5.4 Matériels et stocks locatifs

Matériels locatifs

Par dérogation aux principes comptables généralement utilisés, le matériel locatif stocké dans les comptes sociaux, est regroupé dans les comptes consolidés avec le matériel locatif immobilisé sous une rubrique spécifique du bilan.

Cette classification permet d'apprécier plus distinctement l'importance des biens corporels destinés à la location de ceux classés en immobilisations et demeurant sur les sites du groupe.

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements, fondés sur les durées d'utilité, sont les suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 10 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

Stocks locatifs

La méthode de comptabilisation des stocks locatifs est la méthode du coût moyen pondéré. Les produits fabriqués sont évalués à leur coût de production qui comprend, le cas échéant, les frais directs engagés par la filiale ayant concouru à sa production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production. Les encours sont valorisés à leurs prix de revient.

La dépréciation du matériel locatif stocké est déterminée en fonction des rotations observées sur les périodes écoulées. En complément, une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits sont obsolètes ou non conformes aux standards de qualité du groupe.

2.5.5 Dépréciations d'actifs

Le groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette

comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.

- Conformément à la norme IFRS 3 Révisée – *Regroupement d'entreprises*, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font systématiquement l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées et des sorties de trésorerie qui sont distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux trois métiers du groupe GL events, soit GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondant (y compris goodwill et BFR). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et une croissance à l'infini (méthode des discounted cash flow). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition serait inscrite en résultat.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégation et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances.
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieur à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils demeurent classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au prix moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de groupe.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production.

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

Impôts exigibles :

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour tenir compte des décalages pouvant exister entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Ils sont calculés selon la méthode du report variable. Ils sont classifiés en actif et passif non courant.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. La valeur comptable de ces actifs est analysée à chaque clôture et dépréciée le cas échéant.

Les impôts différés liés aux annulations de provision sur titres de participation ne sont pas constatés, sauf si un impôt différé actif a été constaté sur les déficits de la filiale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19, les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à GL events concerne les options de souscription d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 ont été prises en compte.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général deux ans. Pour valoriser les plans, le groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et des cours des devises. Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont

comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable), les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

Lorsque la juste valeur des passifs financiers liés à des engagements de rachat de minoritaires ne peut être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, ils sont présentés en note 8.5 Engagements hors Bilan.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Les revenus des salons-expositions et des événements sont enregistrés lors de la réception des prestations de services ou lors de l'ouverture de la manifestation.

Dans des cas particuliers de chantiers de longue durée ou à long cycle de mise en œuvre, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement de la prestation rendue.

Pour les contrats de location sans terme particulier, et pour les contrats de location longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base mensuelle. En ce qui concerne la vente des matériels locatifs immobilisés, les produits correspondants sont pris en compte dans le chiffre d'affaires, et les valeurs nettes comptables sont classées en charge d'exploitation.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Concernant le remplacement de la Taxe Professionnelle (depuis 2010) par la Contribution Economique Territoriale (CET), le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle. Les deux nouvelles contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont donc

classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action mentionné sur le compte de résultat correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre d'actions moyen pour chaque période concernée.

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2009 = 17 923 740
- 2010 = 17 923 740
- 2011 = 17 923 740

2.5.24 Résultat par action dilué

Le Résultat par action dilué est ajusté des effets de tous les instruments dilutifs potentiels (options de souscriptions et actions gratuites, attribués ou restant à attribuer).

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2009 = 18 061 490
- 2010 = 18 249 115
- 2011 = 18 145 590^(*)

(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice totale de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 1,2% du capital au 31 décembre 2011.

2.5.24 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IFRS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie à l'ouverture et Trésorerie à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2011	2010	2011	2010	
Société mère							
GL events	Brignais	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alice Evénements	Brignais	518 247 283	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	52,00	59,00	52,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	52,00	IG
Brelet ⁽³⁾	Saint-Sébastien	857 803 084	100,00		100,00		IG
Brelet CE ⁽³⁾	Strasbourg	437 742 059	100,00		100,00		IG
Brelet Pyramide ⁽³⁾	Saint-Sébastien	348 162 819	100,00		100,00		IG
Cee	Paris	393 255 765	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Esprit Public	Lyon	384 121 125	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Brignais	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	95,00	95,00	97,31	97,31	IG
GL events Management	Brignais	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Services	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
International Standing France	Basse-Goulaine	342 784 873	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Kobé	Lyon	382 950 921	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Market Place	Paris	780 153 862	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modamont ^{(2) (3)}	Suresnes	309 121 788	100,00		49,00		IG
Ovation +	Marseille	444 620 074	100,00	100,00	90,00	90,00	IG
Package	Lyon	401 105 069	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision ⁽²⁾	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Hôtel Salomon de Rothschild ⁽³⁾	Paris	495 391 641	50,00	50,00	50,00	50,00	ME
Sté exploit. Palais Brongniart ⁽³⁾	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Paris	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes	Troyes	510 029 648	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel ⁽¹⁾	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sodes ⁽⁴⁾	Paris	389 988 700		60,00		60,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	90,23	90,23	90,23	90,23	IG
Vachon	Gentilly	343 001 772	100,00	85,00	100,00	85,00	IG

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2011	2010	2011	2010	
Filiales étrangères consolidées							
Aedita Latina	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	87,50	IG
Adors ⁽³⁾	Ankara	N/A	70,00		70,00		IG
Ankara Uluslararası Kongre ⁽³⁾	Ankara	N/A	70,00		70,00		IG
CCIB Catering	Barcelone	N/A	40,00	40,00	32,00	32,00	ME
Eastern Exhibition Services	Iles Vierges	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	N/A	87,36	87,50	87,36	87,50	IG
Frame ⁽³⁾	Ankara	N/A	70,00		70,00		IG
Générale Location Canada ⁽⁴⁾	Montréal	N/A		100,00		100,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	N/A	90,00	100,00	90,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	91,80	87,50	IG
GL events Estação Centro de Convenções ⁽⁴⁾	Curitiba	N/A		100,00		87,50	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	N/A	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Hungaria Rt ⁽⁵⁾	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Italie	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	N/A	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Portugal	Lisbonne	N/A	85,71	85,71	85,71	85,71	IG
GL events PVT ⁽³⁾	New Delhi	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Suisse	Satigny	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Turquie	Istanbul	N/A	70,00	100,00	70,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	N/A	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL ME Tents Trading LLC ⁽³⁾	Dubaï Jebel Ali	N/A	49,00		49,00		IG
GL events Oasys Consortium	Johannesburg	N/A	80,14	80,14	80,14	80,14	IG
Hungexpo	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Museum food ⁽³⁾	Bruxelles	N/A	60,00		60,00		IG
New Affinity et ses filiales	Luxembourg	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Oasys Innovations	Johannesburg	N/A	50,34	50,34	50,34	50,34	IG
Owen Brown	Derby	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Première vision Brésil ⁽³⁾	Rio de Janeiro	N/A	68,25		68,25		IG
Première vision Inc. ⁽²⁾	New-York	N/A	100,00	100,00	49,00	49,00	IG
Slick seating systems ⁽³⁾	Redditch	N/A	70,00		70,00		IG
Serenas ⁽³⁾	Ankara	N/A	70,00		70,00		IG
Sodes Inc. ⁽⁴⁾	New-York	N/A		60,00		60,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	87,50	87,50	IG
Traiteur Loriers	Bruxelles	N/A	95,54	95,54	95,54	95,54	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	N/A	70,00	70,00	66,88	66,88	IG
World Forum	La Haye	N/A	95,00	95,00	95,00	95,00	IG

(1) La société Sepel, détenue à 46,25%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

(2) Les sociétés Première Vision SA, Modamont et Première Vision Inc., détenues à 49%, pour lesquelles GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, sont consolidées par intégration globale.

(3) Entrée de périmètre en 2011.

(4) Sortie de périmètre en 2011.

(5) La société GL Hungaria RT a été absorbée par sa filiale Hungexpo

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2011 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
• GL Middle East Tent & Trading	• Création en janvier 2011
• Première Vision Brésil	• Création en janvier 2011
• Slick Seating System	• Intégration globale le 1 ^{er} février 2011
• Museum Food	• Intégration globale le 1 ^{er} février 2011
• Brelet	• Intégration globale le 1 ^{er} mars 2011
• Brelet Centre Europe	• Intégration globale le 1 ^{er} mars 2011
• SCI Pyramide (brelet)	• Intégration globale le 1 ^{er} mars 2011
• Sodes et Sodes Inc	• Sortie le 30 avril 2011
• Modamont	• Mise en équivalence le 1 ^{er} janvier 2011
• Modamont	• Intégration globale le 31 décembre 2011
• GL Events Estação	• Sortie le 31 juillet 2011
• Ankara Uluslararası Kongre	• Création en septembre 2011
• Serenas	• Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2011
• Frame	• Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2011
• Adors	• Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2011
• Général Location Canada	• Liquidation le 31 Décembre 2011

L'impact des variations de périmètre est de 18 985 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 69 milliers d'euros sur le résultat opérationnel consolidé. Compte tenu de l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés, aucune information pro-forma n'est fournie.

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel, et sportif.

GL events Exhibitions pilote et anime les 250 salons propriétaires.

GL events Venues gère le réseau d'espaces dans son périmètre actuel avec ses 35 sites événementiels.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10	Evolution	
			N / N-1	N / N-1 (en %)
GL events Live	396 851	400 749	- 3 898	-1,0%
% CA Total	50,7%	55,1%		
GL events Exhibitions	170 796	112 816	57 980	51,4%
% CA Total	21,8%	15,5%		
GL events Venues	215 063	213 626	1 437	0,7%
% CA Total	27,5%	29,4%		
TOTAL GROUPE GL events	782 711	727 192	55 519	7,6%

RESULTAT OPERATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
GL events Live	6 320	29 726
GL events Exhibitions	20 473	7 369
GL events Venues	8 610	11 656
TOTAL GROUPE GL events	35 403	48 751

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

GL EVENTS LIVE

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Investissements corporels et incorporels	23 137	31 262
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(36 058)	(17 942)

GL EVENTS EXHIBITIONS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Investissements corporels et incorporels	1 032	1 052
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	2 144	(195)

GL EVENTS VENUES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Investissements corporels et incorporels	12 224	12 033
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(8 037)	(7 072)

Concernant les informations par secteur géographique, le groupe effectue plus de 80% de son chiffre d'affaires dans la zone Europe. Il ne serait pas pertinent de fournir une information plus détaillée.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/11
Immobilisations incorporelles						
Ecarts d'acquisition Live	109 017	52		71	12 990	122 130
Ecarts d'acquisition Exhibitions	250 119			(711)	(8 727)	240 681
Ecarts d'acquisition Venues	50 766	1 464		(2 458)		49 772
Ecarts d'acquisition	409 902	1 516		(3 098)	4 263	412 583
Autres immo. incorporelles	73 478	4 209	(26)	(3 345)	1 734	76 050
Amortissements	(22 968)	(3 983)	26	395	(1 112)	(27 642)
Autres immo. incorporelles	50 511	226	0	(2 951)	622	48 408
Immobilisations incorporelles	460 413	1 742	0	(6 049)	4 885	460 991

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent des entrées des sociétés Brelet, Slick Systems, Serenas et Modamont et de la sortie des sociétés Sodes et Sodes Inc.

L'analyse des écarts de première consolidation de ces acquisitions n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie telle que décrite en note 2.5.5 - Dépréciations d'actifs.

Le taux sans risque et le coût moyen de la dette après impôt utilisés pour les besoins de l'estimation de la valeur recouvrable sont respectivement de 3,32% (EUROSWAP 10 ans) et 3,26%.

La prime de risque du marché retenue (source « Financial Professional database » au 31 décembre 2011) est de 6% avec un coefficient beta 104% pour l'activité de GL events Live et un coefficient bêta de 94% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les taux d'actualisation (WACC) utilisés compte tenu de ces données sont de 9,56% pour GL events Live et de 7,72% pour GL events Exhibitions et pour GL events Venues.

L'hypothèse retenue est celle de la croissance de 3% et d'une valeur terminale en croissance de 2%. Cette approche est appuyée par la diversité géographique des activités du groupe, notamment dans les zones à forte croissance (Brésil, Dubai, Chine) à même de compenser la faiblesse conjoncturelle de la zone Europe.

Ces tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur les principaux éléments à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le résultat de ces simulations en présentant les écarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour les UGT du groupe :

(en milliers d'euros)	GL events Live		GL events Exhibitions		GL events Venues	
Sensibilité de taux d'actualisation	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	13 300	47 866	558	42 625	41 688	68 836
Sensibilité de taux de croissance à l'infini	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	41 798	18 493	36 621	5 615	64 968	44 965

Ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les valeurs nettes retenues.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS MATERIELS LOCATIFS)

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/11
Terrains	314	770	(2)	(2)	128	1 208
Constructions	24 746	542	(14)	(18)	2 083	27 340
Total brut	25 061	1 312	(16)	(20)	2 211	28 548
Amortissements constructions	(9 772)	(1 701)		2	(1 190)	(12 661)
Terrains et Constructions	15 290	(389)	(16)	(18)	1 021	15 887

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/11
Installations, matériel et outillage	34 132	115	(6 629)	(2 303)	978	26 293
Autres immo. corporelles	54 244	14 379	(4 237)	(510)	7 476	71 352
Autres immo. corp. en crédit-bail	1 675	648				2 323
Immobilisations corporelles en cours	6 121	3 181	(19)	(5)	(7 065)	2 213
Total brut	96 171	18 323	(10 885)	(2 818)	1 389	102 181
Installations, matériel et outillage	(19 093)	(2 288)	2 092	837	(136)	(18 588)
Autres immobilisations corporelles	(36 958)	(5 898)	3 419	337	(534)	(39 635)
Autres immo. corp. en crédit-bail	(1 302)	(37)				(1 339)
Total amortissements	(57 353)	(8 223)	5 511	1 174	(670)	(59 562)
Autres Immobilisations corporelles	38 818	10 100	(5 374)	(1 644)	719	42 619

5.3 MATERIELS ET STOCKS LOCATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/11
Matériels locatifs immo.	138 298	18 865	(14 120)	1015	9 734	153 792
Matériels locatifs stockés	9 530	5 796	(5 493)	2	1 001	10 836
Valeur brute	147 827	24 661	(19 613)	1 017	10 735	164 628
Amort. matériels locatifs immo.	(84 018)	(15 466)	12 856	(488)	(6 099)	(93 215)
Amort. et prov. matériels locatifs stockés	(3 201)	(720)	820		89	(3 012)
Amortissements et provisions	(87 219)	(16 186)	13 676	(488)	(6 010)	(96 227)
Matériels et stocks locatifs	60 608	8 475	(5 937)	529	4 725	68 401

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/11
Titres disponible à la vente	37 192	6 203	(734)		(4 128)	38 533
Prêts et créances	23 029	1 507	(404)	(561)	(617)	22 954
Dépréciations	(3 174)					(3 174)
Immobilisations financières	57 047	7 710	(1 138)	(561)	(4 745)	58 313

5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur des titres à l'ouverture	394	11 109
Mouvements de périmètre		(11 292)
Dividende	(798)	(509)
Résultat des entreprises associées	818	1 086
Participations dans les entreprises associées	414	394

Les éléments financiers 2011 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Modamont	CCIB Catering SRL	Sodem Levant	SE Hôtel S.Rothschild
Actif immobilisé	0	210	0	17 763
Actif courant	4 170	2 758	225	1 829
Total Actif	4 170	2 968	225	19 592
Capitaux propres	1 419	917	39	3 826
Passif	2 751	2 051	186	15 766
Total Passif	4 170	2 968	225	19 592
Chiffre d'Affaires	4 543	4 825	132	5 562
Résultat net	823	701	(4)	255

5.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Consommables	8 466	6 629
En cours de production	9 423	5 425
Marchandises	3 431	1 939
Total brut	21 320	13 993
Dépréciations	(1 063)	(571)
Stocks et en-cours	20 257	13 422

5.7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Clients	187 047	164 762
Dépréciations	(9 118)	(9 171)
Créances clients	177 929	155 591

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

5.8 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Avances et acomptes	7 016	8 367
Créances sociales	1 088	992
Créances fiscales	36 744	26 263
Comptes courants sociétés non consolidées	20 732	10 033
Autres créances opérationnelles et diverses	19 362	11 409
Charges constatées d'avance	22 445	20 785
Dépréciations sur comptes courants	(445)	(591)
Dépréciations sur autres créances	(3 026)	(326)
Autres créances	103 917	76 932

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.9 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/11
Autres décalages d'amortissement	(1 430)	(463)	(11)	(132)	(2 036)
Déficits reportables	8 014	422	(288)	1 073	9 221
Provisions	579			1 854	2 433
Indemnités de départ en retraite	1 350	63		48	1 461
Organic et effort construction	393	1		65	459
Participation des salariés	809			253	1 062
Amortissements dérogatoires	10	(10)		(15)	(15)
Autres	(41)	617	29	(1 538)	(933)
Total	9 684	631	(270)	1 608	11 653

Le montant global des déficits reportables du groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 1 808 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 371 milliers d'euros.

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/10	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/11
Impôts différés actifs	13 007	1 442	85	1 424	15 958
Impôts différés passifs	(3 323)	(811)	(355)	184	(4 305)
Impôts différés actifs (passifs) nets	9 684	631	(270)	1 608	11 653

5.10 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Valeurs mobilières de placement	125 586	58 479
Disponibilités	75 881	62 495
Trésorerie active	201 467	120 974

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2011 est de 125,6 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou à compte à terme.

5.11 CAPITAUX PROPRES**5.11.1 Capital****Capital social**

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2011, le capital social était fixé à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €. Aucune levée d'option n'a été réalisée sur l'exercice 2011.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2012.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice.

Informations sur les options d'achat d'action

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009	30.04.2010
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010	04.03.2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	115 500	44 500	61 850
Dont nombre aux dix premiers attributaires	60 000	33 000	25 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	46 900	26 500	18 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000	--
Point de départ d'exercice des options	08.12.2011	05.03.2013	04.03.2014
Fin de la période d'indisponibilité	08.12.2012	05.03.2014	04.03.2015
Date limite de levée de l'option	08.12.2013	05.03.2015	04.03.2016
Prix de souscription (en €)	12,02	16,34	25,14
Actions souscrites (*)	--	--	--
Actions restant à souscrire	115 500	44 500	61 850

(*) Au 2 mars 2012, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012.

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 3	Plan n° 4
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.04.2009	30.04.2010
Date du conseil d'administration	05.03.2010	04.03.2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70 675	74 346
Valeur au jour d'attribution	16,34	25,14
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 500	25 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	3 500
Dont nombre aux dix premiers attributaires	49 500	30 000
Date de fin de période d'acquisition	05.03.2013	05.03.2013
Date limite d'incessibilité	05.03.2015	05.03.2015
Nombre d'actions levées	--	--

Répartition du capital

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/11		31/12/10	
Polygone S.A.	10 202 024	56,92%	10 147 859	56,61%
CM CIC Capital Investissements	905 602	5,05%	905 602	5,05%
Public	6 816 114	38,03%	6 870 279	38,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

5.11.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Sur 2011, le poste « Primes et Réserves » évolue la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Primes et Réserves à l'ouverture	221 422	211 522
Affectation du résultat	26 354	25 236
Dividendes	(15 876)	(15 871)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	(498)	1 673
Impact IAS 27 R	(1 741)	(1 190)
Annulation des titres auto-contrôle	(1 405)	(844)
Coût des options de souscription d'actions	1 247	896
Primes et Réserves à la clôture	229 504	221 422

5.11.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de -13 865 milliers d'euros.

5.11.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 29 avril 2011, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2011 :

(en nombre d'actions)	31/12/10	Acquisitions	cessions	31/12/11
- Actions propres	273 029	57 451	87 225	243 255
- Contrat de liquidité	8 094	409 939	398 083	19 950

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2011.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 263 205.

5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 4,09 % pour le taux OAT TEC 20 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âges du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
A l'ouverture	5 957	5 638	
Coût des services rendus - Prestations servies aux salariés	206	192	Résultat opérationnel
Coût financier	24	127	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	230	319	
Ecarts de conversion			
Mouvements de périmètre & reclassements	188		
Provision indemnités de fin de carrière	6 375	5 957	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Spaciotempo, Toulouse Expo, ISF et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 224 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et de 1 296 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/10	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/11
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provision pour risque social	919	348	(178)	(125)	(3)		961
Provision pour risque fiscal	533	343	(45)	(411)	(66)	400	754
Autres provisions (*)	1 234	17 858	(434)	(52)	8	375	18 989
Total	2 686	18 549	(657)	(588)	(61)	775	20 704

(*) Provision exceptionnelle de 16,3 millions d'euros sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010 (Cf. note 1 faits marquants)

5.14 DETTES FINANCIERES

5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Remb.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/11
Dettes à L. et M.T.	287 458	278 288	(160 147)	(674)	3 236	408 161
Instruments financiers	2 255	315				2 570
Autres dettes financières	2 308	2 150	(946)	481	(2 148)	1 845
Endettement financier à L. & M.T. ⁽¹⁾	292 020	280 753	(161 093)	(193)	1 088	412 575
Trésorerie passive C.T.	14 132	4 288		(496)	795	18 719
Total dettes financières	306 152	285 041	(161 093)	(689)	1 883	431 294
Valeurs mobilières de placement	(58 479)	(65 967)	(1 028)	150	(262)	(125 586)
Disponibilités	(62 495)	(12 411)		773	(1 748)	(75 881)
Trésorerie active	(120 974)	(78 378)	(1 028)	923	(2 010)	(201 467)
Endettement net	185 178	206 663	(162 120)	234	(127)	229 827
(1) dont au 31 décembre 2011			Endettement financier à L&MT non courant			311 738
			Endettement financier à L&MT courant			119 556

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	408 161	98 101	286 562	23 498
Instruments financiers	2 570	919	1 375	276
Autres dettes financières	1 844	1 816	28	
Concours bancaires courants	18 719	18 719		
Dettes financières	431 294	119 556	287 965	23 774

5.14.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	309 480	108 201	(164 590)	253 091
Dollar US		48	(4 422)	(4 374)
Dhirams Emirats Arabes Unis			(156)	(156)
Franc Suisse			(292)	(292)
Livre Sterling	1 157	1 061	(14 969)	(12 751)
Forint Hongrois		1 967	(350)	1 617
Hong Kong dollar			(2 158)	(2 158)
Yuan Renminbi Chinois		(5)	(2 736)	(2 742)
Dinar Algérien			(103)	(103)
Lire Turquie	8	98	(1 396)	(1 289)
Rand Sud-Africain	823	966	(4 872)	(3 083)
Roupie Indienne			(17)	(17)
Real Brésilien	270	7 220	(5 406)	2 084
Total autres zones	2 258	11 355	(36 877)	(23 264)
Endettement net	311 738	119 556	(201 467)	229 827

5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Fournisseurs d'immobilisations	364	38
Comptes courants	1 349	7 371
Dettes diverses	7 550	22 237
Produits constatés d'avance	112 665	111 167
Autres dettes	121 928	140 813

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

La diminution des dettes diverses s'explique notamment par le règlement des sommes dues dans le cadre de l'acquisition complémentaire de Première Vision.

La stabilité des produits constatés d'avance s'explique notamment par la facturation d'avance d'événements majeurs de début 2012 (par exemple, la coupe d'Afrique des Nations). Pour mémoire, ce poste était constitué au 31 décembre 2010, de la facturation relative à l'édition 2011 du SIRHA (Salon International de la Restauration de l'Hôtellerie et de l'Alimentation).

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 AUTRES PRODUITS LIES A L'ACTIVITE**

Le poste "Autres produits de l'activité" se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 245	2 237
Reprises sur dépréciations des autres actifs circulants	2 013	3 205
Subventions d'exploitation	1 572	1 725
Autres produits	4 404	2 184
Autres produits liés à l'activité	9 234	9 351

6.2 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Achats consommés	(43 982)	(37 575)
Sous-traitance et personnel extérieur	(227 930)	(230 279)
Location de matériels et loyer immobilier	(84 759)	(61 776)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(34 725)	(30 917)
Autres achats et charges externes	(113 610)	(105 412)
Achats consommés et autres charges externes	(505 006)	(465 959)

6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(9 924)	(12 243)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(16 186)	(14 825)
Dotations aux provisions pour risques et charges (*)	(18 779)	(1 217)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(6 130)	(3 115)
Dotations aux amortissements et provisions	(51 019)	(31 400)

(*) Provision exceptionnelle de 16,3 millions d'euros sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010 (Cf. note 1 - faits marquants)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Plus et moins-value sur cession d'immobilisations	3 689	(709)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 133)	(804)
Autres produits et charges ⁽¹⁾	2 079	(4 663)
Autres produits et charges opérationnels	4 635	(6 176)

⁽¹⁾ Ce poste incorpore 1,9 millions d'euros d'indemnisation suite au sinistre incendie de la société Vachon. Le groupe estime qu'un montant au moins équivalent devrait être perçu par la suite.

6.5 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat de cession sur valeur mobilière de placement	1 555	1 885
Autres intérêts et produits financiers	2 089	1 604
Intérêts	(10 276)	(10 783)
Coût de l'endettement net	(6 632)	(7 294)
Autres Produits financiers de participation	511	556
Gains de change	1 856	1 158
Pertes de change	(1 630)	(1 459)
Dotation et reprise prov. et amort. financiers	(817)	(168)
Autres produits et charges financiers	(80)	88
Résultat financier	(6 712)	(7 206)

6.6 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Impôts exigibles sur les bénéfices	(9 557)	(13 669)
Impôts différés	1 608	1 189
Impôt sur les bénéfices	(7 949)	(12 480)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat avant impôt	28 691	41 545
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(9 564)	(13 847)
Effet des différences permanentes	1 541	1 051
Stocks options et actions gratuites	(392)	(58)
Différences de taux d'impôt	284	79
Contribution sociale 3,30%	154	156
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	28	139
Impôt sur les bénéfices	(7 949)	(12 480)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe se répartit comme suit :

Répartition par métier	2011	2010
Holdings	148	127
GL events Live	2 512	2 406
GL events Exhibitions	377	208
GL events Venues	696	695
Total	3 733	3 435

Ventilation par catégorie	2011	2010
Dirigeants	93	78
Cadres	1 050	979
Agents de maîtrise	1 007	829
Employés	896	872
Ouvriers	687	677
Total	3 733	3 435

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

- Caution garantie crédit CT	
- Caution garantie crédit MT	1 388
- Caution solidaire, garantie divers	550

Engagements reçus

- Caution solidaire, garantie divers	5 404
--------------------------------------	-------

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS ET LOYERS IMMOBILIERS POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	30 979	110 621	182 180
Location immobilière	7 980	9 683	1 143

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes & créances garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	658	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	4 064	9 694	9 218

8.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE :

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des discussions en cours visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2011.

L'actionnaire minoritaire de SLICK SEATING SYSTEMS a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des incertitudes quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2011.

NOTE 9 NOTE SUR LES RISQUES

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptibles d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	GBP	TRY	Forint Hongrois	HK\$	Yuan	ZAR	Roupie Indienne	Real	Dinar Algerien	Autres devises
Bilan											
. Actifs en devises	35 224	65 196	15 350	54 296	5 581	3 101	23 030	13 858	77 035	944	5 040
. Passifs en devises	(20 560)	(41 199)	(8 165)	(4 889)	(2 202)	(420)	(9 721)	(11 946)	(44 473)	(301)	(4 483)
Positions avant gestion	14 664	23 997	7 185	49 407	3 379	2 681	13 309	1 912	32 562	643	557
Hors bilan											
Positions après gestion	14 664	23 997	7 185	49 407	3 379	2 681	13 309	1 912	32 562	643	557

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2011 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement net moyen 2011 (en milliers d'euros)	Echéances	Existence de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	Taux variable	351 628	2012 à 2025	Partielle
- Autres emprunts moyen terme	Taux fixe	7 261	2012 à 2016	Non
- Emprunts en crédit-bail indexés sur Euribor 1 mois	Taux variable	2 271	2013 à 2018	Non
- Autres emprunts en crédit-bail	Taux fixe	3 886	2012 à 2018	Non
- Autres dettes financières	Taux variable	3 958	2012 à 2013	Non
- Concours bancaires	Taux variable	18 719	2012	Oui
Total		387 722		

Les instruments de couverture sont contractés sur deux, trois ans voire sept ans avec amortissement in fine.

L'endettement brut moyen à taux variable à moins de un an non couvert est de 278 millions d'Euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les soldes créditeurs de banque. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 92 millions d'euros en moyenne sur 2011 compense une partie du risque d'augmentation des taux monétaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2011, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1.5 millions d'euros.

Risque sur titres ou actions

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Risque sur covenants bancaires

95% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 38% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- o Gearing : endettement net / capitaux propres \leq 120%
- o Leverage : endettement net / excédent brut d'exploitation \leq 3

Au 31 décembre 2011, le groupe GL events respecte ces dispositions.

GL events a négocié sur les nouveaux contrats d'emprunts mis en place en 2011 un leverage allant jusqu'à 3.5. Néanmoins les clauses de défaut croisé de nos contrats d'emprunts nous imposent de respecter le ratio de 3 sur le leverage jusqu'au terme de notre contrat Club deal en décembre 2015.

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2011, ces encours sont utilisés à hauteur de 19 millions d'euros (note 5.14 des comptes consolidés). Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2011, une ressource en fonds de roulement de 63 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

NOTE 10 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Gilles GOUEDARD COMTE et Erick ROSTAGNAT directeurs généraux délégués de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(2 505)
Frais de missions, déplacements et assurances	288
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(11 963)
Solde au 31/12/11	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	11 695
Client	158
Fournisseur	(1 526)
Compte courant	7 733

⁽¹⁾ la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

⁽²⁾ les loyers concernent 12 sites opérationnels, dont les parcs des expositions de Turin et Budapest que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

⁽³⁾ les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer.

Les rémunérations 2011 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Fixe	Variable	Avant-nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	340	332		8
Olivier ROUX ⁽¹⁾	309	301		8
Olivier FERRATON	326	237	60	29
Erick ROSTAGNAT	244	180	60	3
Damien BERTRAND	175	175		

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 128.

NOTE 11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	119 425	107 500	21%	19%	49 125	51 250	17%	18%
- Filiales intégrées globalement	542 301	474 736	79%	81%	238 425	234 000	83%	82%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	661 726	582 236	100%	100%	287 550	285 250	100%	100%
Autres prestations								
Sous-total								
TOTAL	661 726	582 236	100%	100%	287 550	285 250	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » donne une information appropriée de ces éléments.

Provision pour risques et charges

La société constitue des provisions pour couvrir les risques, tels que décrits dans la note 2.5.15 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11		31/12/10	
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	14 077	103	13 974	13 841
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	2 813	1 357	1 456	1 622
Titres de participation	2.4 et 3.2	492 307	10 754	481 553	482 007
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	75 223	1 237	73 985	60 040
Autres immobilisations financières	3.2	21 354	2 648	18 706	27 346
ACTIF IMMOBILISE		605 773	16 099	589 674	584 856
Stocks					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	12 933		12 933	10 876
Autres créances	2.5 et 3.4	10 304	3 026	7 278	6 568
ACTIF CIRCULANT		23 237	3 026	20 211	17 444
Valeurs mobilières de placement	3.7	120 283	1 039	119 244	51 986
Disponibilités	3.7	6 557		6 557	2 064
TRESORERIE		126 840	1 039	125 801	54 050
Comptes de régularisation	3.8	1 028		1 028	1 022
TOTAL ACTIF		756 878	20 164	736 714	657 372

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Capital social	3.7	71 695	71 695
Prime d'émission	3.7	122 347	122 347
Réserve légale	3.7	6 491	5 959
Autres réserves	3.7	11 597	17 366
Résultat de l'exercice		14 642	10 639
Amortissements dérogatoires	3.7	3 217	2 553
CAPITAUX PROPRES		229 989	230 559
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.7 et 3.8	2 380	1 744
Dettes financières	3.11 et 3.9	489 982	402 614
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	4 795	5 641
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	2 379	4 666
Autres dettes	2.5 et 3.10	7 172	12 144
DETTES CIRCULANTES		504 328	425 066
Comptes de régularisation		18	4
TOTAL PASSIF		736 714	657 372

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires	2.9	24 439	24 181
Autres produits d'exploitation		0	1
Reprises de provisions et transferts de charges		350	178
Produits d'exploitation	4.1	24 789	24 361
Achats consommés			
Charges externes		(25 654)	(24 587)
Impôts et taxes		(347)	(230)
Salaires et charges	5	(3 521)	(1 991)
Dotations aux amortissements et provisions		(636)	(556)
Autres charges		(172)	(641)
Charges d'exploitation		(30 330)	(28 006)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 541)	(3 644)
Produits financiers	4.3	33 245	28 961
Charges financières	4.3	(21 060)	(16 695)
Résultat financier	4.3	12 185	12 267
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		6 643	8 622
Produits exceptionnels	2.10 et 4.4	17 542	268
Charges exceptionnelles	2.10 et 4.4	(17 265)	(1 903)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.10 et 4.4	277	(1 634)
Impôts sur les bénéfices charges (produits)	2.13 et 4.5	7 721	3 651
RESULTAT NET COMPTABLE		14 642	10 639

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011 DE GL EVENTS**NOTE 1 FAITS MARQUANTS**

En 2011, GL events a fait l'acquisition de 70% de Slick Seating System et a augmenté sa participation dans la société Auvergne Evénement (de 52% à 59%). En parallèle, la société a cédé sa participation chez Sodes.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des dispositions du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés intégrées en consolidation est déterminée à partir de la valeur consolidée réévaluée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation.

2.5 CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en décaissant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CREANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

2.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events Exhibitions	SE Centre Congrès Amiens
Alice Evénements	Hall Expo	SE Centre Congrès Saint Etienne
Altitude	ISF	SE. Centre Congrès Pierre Baudis
Chorus	Kobe	SE. Château de St Priest
Décorama	Menuiserie Expo	SE. Palais Brongniart
Esprit Public	Mont Expo	SE. Palais Mutualité
Fabric Expo	Package	SE. Polydome Clermont-Ferrand
GL events Audiovisuel	Polygone Vert	Spaciotempo
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Profil	Sign'Expo
GL events Parc Expo Metz Métropole	Ranno Entreprise	
GL events Services	SE Acropolis de Nice	
GL events Mobilier	SECIL	
GL events Management	SEPE Parc Floral	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration est définitivement acquise à la société mère.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN**3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/11
Logiciels informatiques	137	100		50	287
amortissements	(85)	(17)			(103)
Fonds commercial ⁽¹⁾	13 789				13 789
Immobilisations incorporelles nettes	13 841	67		50	13 974
Immobilisations corporelles brutes	2 671	150	(8)		2 813
Amortissements des immo corporelles	(1 099)	(258)			(1 357)
Immobilisations corporelles en-cours	50			(50)	0
Immobilisations corporelles nettes	1 622	(108)	(8)	(50)	1 456

⁽¹⁾ correspond à un mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine avec Agor Holding.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/11
Titres de participation	478 474	18 599	(12 541)		484 533
Dépréciation des titres de participation	(4 205)	(7 165)	616		(10 754)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	7 395	36			7 431
Valeur nette des titres	482 007	11 470	(11 925)		481 553
Créances rattachées à des participations	61 485	15 341	(1 603)		75 223
Dépréciation des créances	(1 445)		207		(1 238)
Valeur nette des créances	60 040	15 341	(1 396)		73 985
Prêts	19 829		(10 657)		9 172
Provision prêts	(798)				(798)
Autres titres	9 351	3 929	(1 913)		11 367
Dépôts et cautionnements	814	1			815
Dépréciations des autres immo.financières	(1 850)				(1 850)
Autres immobilisations financières	27 346	3 930	(12 570)		18 706
Total immo financières nettes	569 393	30 741	(25 891)		574 244

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 12 933 milliers d'euros dont 1 076 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Valeurs mobilières de placement	120 283	54 514
Provision	(1 039)	(2 528)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	119 244	51 986
Disponibilités	6 557	2 064
Total net	125 801	54 050

3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Charges constatées d'avance	353	628
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	675	297
Ecart de conversion actif	0	97
Comptes de régularisation	1 028	1 022

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	17 924	71 695	122 347	5 959	17 366	10 639	2 553	230 559
Affectation du résultat 2010				532	10 107	(10 639)		
Distribution de dividendes					(15 876)			(15 876)
Résultat 2011						14 642		14 642
Amortissements dérogatoires							664	664
Capitaux propres au 31/12/2011	17 924	71 695	122 347	6 491	11 597	14 642	3 217	229 989

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/11		31/12/10	
Polygone S.A.	10 202 024	56,92%	10 147 859	56,61%
CM CIC Capital Finance	905 602	5,05%	905 602	5,05%
Public	6 816 114	38,03%	6 870 279	38,33%
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

Au 31 décembre 2011, le capital social est fixé à 71 694 960 euros, divisé en 17 923 740 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/10	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/11
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	142					142
Provision pour pertes de changes	97		(97)			
Provision au titre des actions gratuites	1 080	702		(759)		1 023
Autres provisions	425	850	(60)			1 215
Total	1 744	1 552	(157)	(759)		2 380

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/10	Augm.	Remb.	Autres mvts	31/12/11
Emprunts à L. et M.T.	259 001	263 500	(150 033)		372 468
Concours banc. Courants	403	144			547
Intérêts courus	748		(585)		163
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	260 153	263 644	(150 618)		373 178
Dettes rattachées à des participations	141 956	51 544	(77 719)		115 781
Autres dettes financières diverses	504	594	(75)		1 023
Total des emprunts et dettes financières divers	142 461	52 138	(77 794)		116 778
Total des dettes financières	402 614	315 779	(228 385)		489 982
Prêts groupe	(19 031)		10 657		(8 374)
Créances rattachées à des participations	(60 040)	(45 498)	31 283		(74 255)
Valeurs mobilières et disponibilités	(54 050)	(71 751)			(125 801)
Endettement financier net de trésorerie	269 493	198 530	(186 471)		281 552

3.10 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/11	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	372 468	88 191	269 509	14 768
Autres dettes auprès établissement crédit	710	710		
Comptes courants des filiales et participations	115 781	115 781		
Autres dettes financières diverses	1 023	1 023		
Total des dettes financières	489 982	205 705	269 509	14 768
Fournisseurs et comptes rattachés	4 795	4 795		
Dettes fiscales et sociales	2 379	2 379		
Autres dettes	7 172	7 172		
Total des autres passifs	14 346	14 346		
Total	504 328	220 051	269 509	14 768

3.11 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Charges à payer		
Dettes financières	163	747
Fournisseurs, factures à recevoir	3 005	1 978
Dettes fiscales et sociales	422	190
Autres dettes, avoirs à établir	104	702
Total	3 694	3 617
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	7 024	1 786
Fournisseurs, avoirs à recevoir	173	
Autres produits financiers à recevoir	863	1 165
Total	8 060	2 951

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés

4.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées membres du Comité de Direction du groupe durant l'exercice s'élèvent à 1 176 milliers d'euros. Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

4.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dividendes reçus	24 224	18 892
Produits d'intérêts	2 457	2 240
Résultat de cession des VMP	1 294	1 707
Revenus des prêts	1 040	227
Reprise sur provisions	4 208	5 883
Garantie de taux, Gain de change	21	12
Total des produits financiers	33 245	28 961
Charges d'intérêts	(6 523)	(4 144)
Intérêts sur couverture de taux	(1 990)	(4 322)
Pertes de changes	(1)	(34)
Charges diverses	(940)	(2 404)
Dotation aux provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(11 606)	(5 791)
Total des charges financières	(21 060)	(16 695)
Résultat financier	12 185	12 267

⁽¹⁾ dont 2,7 millions d'euros de dépréciation d'une participation non consolidée.

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits sur opérations de gestion	601	71
Produits de cession des immobilisations :		
. corporelles	9	21
. financières	15 870	5
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 063	172
Total des produits exceptionnels	17 542	268
Valeur comptable des immobilisations cédées :		
. corporelles	(9)	(17)
. financières	(12 540)	(867)
Charges sur opérations de gestion	(10)	
Dotations provision pour risques et charges	(1 264)	(854)
Autres charges exceptionnelles	(3 442)	(165)
Total des charges exceptionnelles	(17 265)	(1 903)
Résultat exceptionnel	277	(1 634)

4.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale	7 553	3 249
Impôts sur les sociétés	(168)	(402)
Total comptabilisé	7 721	3 651

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant (Charge) / Produit	Résultat net
Résultat courant	6 643	7 813	11 728
Résultat exceptionnel	277	(92)	(1 089)
Total	6 920	7 721	14 642

Le résultat courant intègre des dividendes pour 22,4 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.6 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2011	2010
Cadres	7	7

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautonnement garantie crédit MT	5 833
Cautonnement garantie crédit MT	31 294
Caution solidaire, garantie divers	40 587
Indemnités de départ à la retraite	145
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	5 360

Engagements liés aux rachats de société :

L'actionnaire minoritaire de FAGGA a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des discussions en cours visant à pérenniser sa présence dans la société, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2011.

L'actionnaire minoritaire de SLICK SEATING SYSTEMS a la possibilité de vendre à GL events sa participation, mais compte tenu des incertitudes quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2011.

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

Autres engagements commerciaux :

Néant

NOTE 7 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés. Au 31 décembre 2011, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 56,92%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2011 : 39 milliers d'euros.

NOTE 9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/11
Titres de participation	484 533
Clients	10 623
Fournisseurs	(1 481)
Prêts	8 374
Autres créances et dettes	(3 751)
Comptes courants actifs nets	72 535
Comptes courants passifs	(2 927)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	24 153
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants	2 653
Charges financières - intérêts des comptes courant	(904)

NOTE 10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)										
Alice Evénements	37	503	100	37	37	(1 789)	3 857	26 779		
Auvergne Evénements	50	840	59,04	130	130	(2 539)	100	4 930	182	
Chorus	50	469	100,00	900	900	(349)		1 962	177	
Fagga Promoção de Eventos	1 723	22 704	87,36	17 003	17 003			23 055		
GL events Middle East	211	17 360	100,00	231	231	(14 055)		19 331		
GL events Mobilier	241	392	99,77	343	343	2 556		11 622		
GL events Asia	1 300	542	99,00	154	154	451		0	805	
GL events AS Turquie	11 425	10 356	99,93	8 166	8 166	376	2 881	1 355		
GL events Audiovisual	2 633	8 017	33,86	7 214	7 214	488	1 245	34 008	380	
GL events Belgium	1 000	1 817	100,00	2 720	2 720	1 563		7 009		
GL events Brussels	250	198	85,00	212	212	1 301	1 500	11 490		
GL events Campus	10	10	99,84	10	10			907		
GL events CCIB	2 005	4 390	80,00	1 604	1 604	(5 084)	1 316	20 607	2 246	
GL events Exhibitions Shanghai	1 366	2 681	90,00	1 083	1 083			3 386		
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	1 501	99,88	499	499	(5 558)		21 116	150	
GL events Exhibitions	7 624	49 768	98,92	125 343	125 343	(11 713)		89 750	4 063	
GL events Greece	60	0	99,98	60	0	365		0		(1)
GL events Italia	8 783	35 535	95,21	71 927	66 927	(1 090)	550	11 987		(7)
GL events Management	10	(388)	100,00	10	10	439		0		
GL events Parc Expo Metz métropole	50	1 763	100,00	50	50	(747)	10 283	8 287	750	
GL events Portugal	35	(323)	85,71	30	30	887	90	1 047		(2)
GL events Scarabée	50	54	90,00	45	45	(303)		1 171	18	
GL events Services	23 220	16 694	97,00	67 700	67 700	8 130	30 978	117 192	6 335	
GL events SI	10	1 517	99,84	10	10	1 080		5 202	1 505	
GL events Suisse	67	301	84,80	55	55	(408)		1 582		
GL events Support	10	349	99,84	10	10	1 192		12 642	338	
GL events World Forum	100	(455)	95,00	95	95	347		8 428		
GL events USA	1	(778)	100,00	1	1	1 270		2		(3)
Hall Expo	2 063	6 707	36,51	1 191	1 191	3 766	4 171	25 683		
Hungexpo	9 537	2 949	100,00	42 335	42 335	(26 864)	2 225	14 558		
International Standing France (ISF)	480	(1 682)	100,00	9 147	7 647	4 247		13 802		(6)
Kobé	37	446	100,00	4 488	4 488	(995)		2 851	85	
Market Place	541	835	89,95	3 664	3 664	(6 146)		14 537	314	
New Affinity	5 575	5 438	100,00	6 213	6 213			0		
Owen Brown	5 256	12 224	100,00	14 892	14 892	522	599	23 766	359	
Package	762	2 234	100,00	1 995	1 995	373		23 735	350	
Padova Fiere	8 000	8 329	80,00	20 000	20 000	(6 218)		13 734		
Polygone Vert	381	277	99,92	608	608	576		3 740		
Profil	8	478	100,00	1 679	1 678	(445)		6 404	75	(8)
Pyramide XV	12 859	339	54,67	7 590	5 790			0		
SEAN (Acropolis Nice)	250	(101)	99,97	250	250	1 616	500	12 264	55	
SECECAM (Amiens)	50		100,00	50	50	(87)		3 075		
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50		100,00	50	50	(191)	50	0		
SECCPB (Pierre Baudis)	8	253	100,00	15	15	(1 858)		4 165	187	
SECIL	660	112	99,92	1 550	1 550	710		1 981	0	

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)										
SECSP (Château Saint-Priest)	8	(14)	100,00	8	8	(101)		760		
SE Palais Brongniart	300	(957)	100,00	300	300			9 581		
SEPMU (Palais Mutualité)	50	324	100,00	50	50	(1 076)	4 750	1 023	175	
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	300	100,00	50	50	(456)		3 505	275	
SEPE (Parc Floral Paris)	297	963	100,00	297	297	(2 492)	900	4 154	838	
SEPEAT (Troyes)	50	(410)	90,00	45	45	387		2 137		
SESR (Hotel Salomon de Rothschild)	100	3 826	50,00	50	50	8 840	1 388	0		
Slick Seating System	1	(4 875)	70,00	581	581	5 429	2 993	7 635		
Spaciotempo	2 211	14 173	100,00	16 740	16 740	(3 675)		22 317	2 119	
Spaciotempo UK	105	2 202	100,00	10 208	10 208	3 043	599	6 615	351	
Toulouse Expo	468	15 291	90,23	4 110	4 110	(19 148)		10 208	25	
Total		245 139		453 798	448 798	(62 777)	70 975	677 077	22 157	
2) Participations comprises entre 10 à 50 %										
GL Events Centro de Convencoes		-5 377	34,49	10 500	10 500		5 062	22 914		
Idées en tête	77	0	35,06	0	0			0		
Première Vision	10 050	22 981	49,00	19 611	19 611			35 428	1 071	
Le Public Système	1 978	0	10,78	2 544	1 772			0	71	
SA Lyonnaise de Télévision	5 000	0	10,00	501	250			0		(5)
SA PERPIGNAN ST ESTEVE		0	34,17	205	155			0		
Sepel	5 172	0	46,25	8 211	8 211			0	925	
Société du Partage	5	0	39,22	2	0			0		(4)
Total		17 604		41 574	40 499	0	5 582	58 342	2 067	
3) Autres participations (- de 10%)										
		3 526		4 731	4 731	807	750	44 421		
Total général	124 442	266 269		500 103	494 028	(61 970)	77 307	779 840	24 224	

(1) dépréciation du compte courant à hauteur de 365 milliers d'euros

(2) dépréciation du compte courant à hauteur de 91 milliers d'euros

(3) dépréciation du compte courant à hauteur de 682 milliers d'euros

(4) dépréciation du prêt à hauteur de 798 milliers d'euros

(5) dépréciation des titres à hauteur de 251 milliers d'euros

(6) dépréciation des titres à hauteur de 1 500 milliers d'euros

(7) dépréciation des titres à hauteur de 5 000 milliers d'euros

(8) dépréciation des titres à hauteur de 1 800 milliers d'euros

Les résultats nets 2011 des sociétés les plus significatives en termes de valeur brute des titres sont les suivants :

- Hungexpo : 683 milliers d'euros,
- GL events Exhibitions : 7 302 milliers d'euros,
- GL events Services : -14 584 milliers d'euros (après provision pour risque-pays Inde),
- GL events Italia : -2 707 milliers d'euros,
- Fagga Promoção de Eventos : 2 791 milliers d'euros,
- Spaciotempo : 2 908 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les données et hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'utilité et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :**

En application de l'article R.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Réorganisation juridique des activités du Groupe GL events

Cette réorganisation consiste à créer juridiquement les pôles GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues ; puis à leur apporter ou céder à ces sous-holdings les participations détenues directement par GL events. Elle permet aux différents pôles d'avoir leur propre trésorerie, de financer directement leurs investissements et d'obtenir des établissements de crédit des conditions de financement adaptées. Cette convention n'a pas été appliquée au cours de l'exercice 2011.

Abandon de la redevance au titre de la convention de redevance de marque et/ou de la convention d'assistance technique et commerciale à certaines entités :

La société GL events SA a consenti un avoir au titre de la convention de redevance de marque et/ou de la convention d'assistance technique et commerciale au profit de certaines entités, au 31 décembre 2011.

- ISF : 345 045 €
- GL events Litmus (contribution 2010) : 673 876 €

Acquisition d'actions de la société Vachon :

La société GL events a acquis le 3 novembre 2011 les titres de la société Vachon détenus par son fondateur, Dominique Vachon.

Cette acquisition a été réalisée au prix de 150 000 € pour 15% du capital.

Convention de redevance de marque

Le conseil d'administration de la société GL events SA a autorisé la conclusion d'une convention de redevance de marque en fonction du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

La date de mise en place a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2011.

Les redevances 2011 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant	Entité	Taux	Montant
Acropolis de Nice	1%	122 638	Hall Expo	1%	244 521
Alice Evènements	1%	267 787	Hôtel Salomon de Rothschild	1%	55 615
Amiens Mégacité	1%	30 753	Hungexpo	1,50%	219 590
Auvergne Evènements	1%	49 302	KOBE (absorbée par Package)	1%	28 515
Auvergne Evènements Spectacles	1%	14 540	Le Chorus	1%	19 617
Brelet	1%	135 598	Market Place	1%	144 781
Brelet Centre Europe	1%	30 901	Oasys Innovation	1,50%	296 276
CCIB Catering	2,75%	137 348	Ovation +	1%	4 480
CEE (absorbée par Package)	1%	16 487	Owen Brown	2,50%	356 495
Centre de Congrès Saint Etienne - Faur	1%	19 814	Package	1%	237 355
Château de Saint-Priest	1%	7 608	Palais Brongniart	1%	95 813
Decorama	1%	228 191	Palais Congrès Toulouse - Pierre Baudis	1%	41 653
Eastern Exhibition Services	0,75%	24 976	Palais de la Mutualité	1%	7 597
Esprit Public	1%	21 587	Parc des Expositions de Metz	1%	82 873
GL events Ankara	0,75%	10 163	Parc des Expositions de Troyes	1%	21 369
GL events Audiovisual	1%	318 770	Parc Floral Paris	1%	41 540
GL events Belgium	1,50%	100 337	Polydome Clermont-Ferrand	1%	35 054
GL events Brussels	1,50%	172 347	Polygone Vert	1%	37 405
GL events CCIB	1,50%	305 370	Profil	1%	62 309
GL events China (Pudong)	0,75%	25 584	Ranno	1%	140 363
GL events Cité centre de Congrès Lyon	1%	211 160	Secil - Grand Cercle	1%	2 120
GL events Exhibitions	1%	886 277	Signexpo	1%	48 455
GL events Furniture Asia	0,75%	10 507	Slick Seating Systems	1,50%	164 413
GL events Hong Kong	0,75%	32 786	Sodem System	1%	74 689
GL events Litmus	2,50%	496 254	Spaciotempo France	1%	235 498
GL events Macao	0,75%	2 410	Spaciotempo UK	1,50%	94 567
GL events Portugal	1,50%	15 704	Toulouse Expo	1%	102 084
GL events Scarabee	1%	11 708	Traiteur Loriges	1,50%	182 105
GL events Services	1%	934 138	Vachon	1%	31 148
GL events Suisse	1,50%	23 733	World Forum La Haye	1,50%	126 414
GL USA	0,75%	13			

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events SA à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée lorsque le montant est forfaitaire ou fonction du chiffre d'affaires de ces entités.

Pour 2011, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalité	Montant
GL events S.I	Fixe	47 000
Altitude	Fixe	12 000
Fabric Expo	Fixe	36 000
Fonciere Polygone	Fixe	20 000
GL Mobilier	Fixe	84 000
Hungexpo	1%	146 393
Menuiserie	Fixe	48 000
Mont Expo	Fixe	24 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000
Slick Seating Systems	1%	109 608

Convention de bail avec la SAS LE GRAND REY :

Le bail commercial conclu par la société GL events SA (locataire) avec la SAS Le Grand Rey (bailleur) a commencé le 1er janvier 2007 et dure jusqu'au 31 décembre 2015 ; le versement des loyers s'effectue tel qu'initialement prévu.

Le montant enregistré en charge au cours de l'exercice s'élève à 817 094 €.

Mission confiée à M. Philippe MARCEL :

La société GL events SA a souhaité confier à M. Philippe MARCEL, par l'intermédiaire de sa société PBM, une mission portant sur l'analyse et le diagnostic du fonctionnement des organes de management opérationnel du groupe.

Les honoraires pris en charge par votre société s'élèvent pour 2011 à un montant de 84 900 €.

Convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus :

La société GL events SA a conclu une convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus.

Le montant facturé par GL events Campus sur l'exercice s'élève à 1 341 €.

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant le paiement d'une redevance de 0,32 % du chiffre d'affaires.

Le montant facturé sur l'exercice s'élève à 2 504 675 € hors taxes.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

ANNEXE I

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES FRANCAISES

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	GL events actionnaire > 10 %
Alice Evènements		X		X		OUI
Altitude						OUI
Auvergne Evènements	X (RP)	X		X	X	OUI
Auvergne Evènements Spectacles						OUI
CEE						OUI
Chorus		X		X (RP)		OUI
Décorama		X			X	OUI
Esprit Public						OUI
Fabric Expo						OUI
Foncière Polygone SAS	X		X	X		
GL events	X	X	X	X	X	
GL events Audiovisual						OUI
GL events Campus						OUI
GL events Cité Centre de Congrès Lyon		X		X (RP)		OUI
GL events Exhibitions	X	X				OUI
GL events Parc Expo Metz Métropole						OUI
GL events Scarabée						OUI
GL events Services	X (RP)	X			X	OUI
GL events SI SNC						OUI
GL Mobilier	X	X			X	OUI
Hall Expo	X (RP)				X	OUI
International Standing France - ISF Kobé		X		X		OUI
Le Grand Rey	X					
Market Place		X				OUI
Menuiserie Expo						OUI
Mont Expo						OUI
Ovation +						OUI
Package		X		X		OUI
Polygone SA	X	X		X		
Polygone Vert						OUI
Profil						OUI
Ranno Entreprise		X			X	OUI
SEAN - Acropolis Nice		X		X (RP)		OUI
SECCPB - Pierre Baudis						OUI
SECCSE - Saint Etienne Fauriel						OUI
SECECAM - Amiens Mégacité						OUI
SECIL - Grand Cercle et Verrière		X	X (RP)	X		OUI
SECS - Château de Saint Priest						OUI
SEGLPB - Palais Brongniart		X				OUI
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand						OUI
SEPE - Parc Floral		X				OUI
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne						OUI
SEPEL - Eurexpo	X					OUI
SEPMU - Palais de la Mutualité						OUI
SESER - Hôtel Salomon de Rothschild						OUI
Sign'Expo						OUI
Sodes	X	X (RP)				OUI
Spaciotempo France SA		X		X (RP)		OUI
Toulouse Expo	X	X	X	X		OUI
Vachon				X	X	OUI

ANNEXE II

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES ETRANGERES

Entité	Pays	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	GL events actionnaire > 10 %
Aedita Latina	Brésil						OUI
CCIB Catering	Espagne						OUI
Eastern Exhibitions Services Ltd	Emirats Arabes Unis						OUI
Fagga Promocao de Eventos	Brésil	X			X	X	OUI
GL events Belgium	Belgique	X					OUI
GL events Brussels	Belgique	X					OUI
GL events CCIB	Espagne	X			X		OUI
GL events Centro de Convenções	Brésil						OUI
GL events China - Pudong	Chine	X	X		X	X	OUI
GL events Estação Centro Convenções	Brésil						OUI
GL events Hong Kong	Hong Kong	X			X		OUI
GL events Kongre (Turkey)	Turquie				X		OUI
GL events Macau	Chine	X			X	X	OUI
GL events Oasys Consortium	Afrique du Sud				X	X	OUI
GL events Suisse	Suisse						OUI
GL Furniture Asia	Hong Kong	X					OUI
GL Litmus events	Inde				X	X	OUI
GL Portugal	Portugal						OUI
GL USA	Etats-Unis	X			X		OUI
GL World Forum La Haye	Pays Bas				X (RP)		OUI
Hungexpo	Hongrie	X	X		X		OUI
Oasys Innovations	Afrique du Sud					X	OUI
Owen Brown	Royaume Uni	X			X		OUI
Slick Seating Systems	Royaume Uni				X		OUI
Spaciotempo UK Ltd	Royaume Uni				X		OUI
Traiteurs Loriers	Belgique	X (RP)			X		OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 123** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 125** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events
Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 741 J

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une

cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 Brignais.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS**Capital social**

Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la date du 31 décembre 2011 à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

Titres donnant accès au capital

Néant

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2008 (plan n° 10).

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre un

volume global de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 5 mars 2010 (plan n°11).

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2010 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 100 000 options de souscription et 100 000 options d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2011 (plan n°12).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'Administration, qu'après un délai de trois ans après le jour de leur octroi par le Conseil d'Administration, à la condition d'avoir toujours eu la qualité de salarié ou dirigeant de la société GL events ou de l'une des Sociétés du groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où ils cesseraient leurs fonctions salariées ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, les bénéficiaires des options perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	16.05.2008	24.04.2009	30.04.2010
Date du conseil d'administration	08.12.2008	05.03.2010	04.03.2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	115 500	44 500	61 850
Dont nombre aux dix premiers attributaires	60 000	33 000	25 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	46 900	26 500	18 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000	--
Point de départ d'exercice des options	08.12.2011	05.03.2013	04.03.2014
Fin de la période d'indisponibilité	08.12.2012	05.03.2014	04.03.2015
Date limite de levée de l'option	08.12.2013	05.03.2015	04.03.2016
Prix de souscription (en €)	12,02	16,34	25,14
Actions souscrites (*)	--	--	--
Actions restant à souscrire	115 500	44 500	61 850

(*) Au 2 mars 2012, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012.

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	--
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	--

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Le Conseil d'administration du 5 mars 2010 a décidé d'attribuer 70 675 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 3).

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe GL events sur les années 2010 et 2011 au moins égale à 6 % par an.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente-huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement. Le Conseil d'administration du 4 mars 2011 a décidé d'attribuer 75 946 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 4).

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe GL events sur les années 2011 et 2012 au moins égale à 3 % par an.

Par application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 3	Plan n° 4
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.04.2009	30.04.2010
Date du conseil d'administration	05.03.2010	04.03.2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70 675	74 346
Valeur au jour d'attribution	16,34	25,14
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 500	25 000
Dont nombre aux administrateurs	5 000	3 500
Dont nombre aux dix premiers attributaires	49 500	30 000
Date de fin de période d'acquisition	05.03.2013	05.03.2013
Date limite d'incessibilité	05.03.2015	05.03.2015
Nombre d'actions levées	--	--

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n°4
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>			
Erick Rostagnat		5 000	3 500
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>			
Erick Rostagnat	5 000	--	--

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juillet 2012. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2011.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
12/03/2007	Levée d'options	30 000	83 995		63 549 744	7 500	15 887 436	4 €
16/07/2007	Levée d'options	72 000	182 950		63 621 744	18 000	15 905 436	4 €
03/09/2007	Levée d'options	10 800	20 061		63 632 544	2 700	15 908 136	4 €
07/11/2007	Apports en numéraire	7 961 216	69 660 640		71 593 760	1 990 304	17 898 440	4 €
07/12/2007	Levée d'options	63 200	149 414		71 656 960	15 800	17 914 240	4 €
07/03/2008	Levée d'options	10 000	26 875		71 666 960	2 500	17 916 740	4 €
13/03/2008	Levée d'options	4 000	12 570		71 670 960	1 000	17 917 740	4 €
09/05/2008	Levée d'options	4 000	8 020		71 674 960	1 000	17 918 740	4 €
14/05/2008	Levée d'options	12 000	24 060		71 686 960	3 000	17 921 740	4 €
04/09/2008	Levée d'options	8 000	25 140		71 694 960	2 000	17 923 740	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 2 mars 2012, le nombre total de droits de vote était de 29 149 417. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 124 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 2 mars 2012 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone ⁽¹⁾	10 202 024	56,92	68,19
CM CIC Capital Investissements	905 602	5,05	6,21
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	10 000	0,06	0,11
- Olivier Roux	4 200	0,02	0,03
- Gilles Gouedard-Comte	41 318	0,23	0,29
- Nicolas de Tavernost	563	0,00	0,00
- Aquasourça	1	0,00	0,00
- Philippe Marcel	3 925	0,02	0,02
- Yves-Claude Abescat	100	0,00	0,00
- André Perrier	5 140	0,02	0,02
- Erick Rostagnat	33 544	0,16	0,20
Public	6 717 323	37,48	25,13
TOTAL	17 923 740	100,00	100,00

(1) POLYGONE est une structure holding dont la répartition du capital est la suivante :

- Monsieur Olivier GINON 50,20 %
- Monsieur Olivier ROUX 19,70 %
- Aquasourça 8,00%
- CM CIC Capital Investissements 5,01 %
- Salvepar 5,00%
- Monsieur Xavier GINON 3,91 %
- Compagnie du Planay 3,17 %
- Crédit Lyonnais 2,25%
- Le Grand Rey 2,00 %
- LCL Régions Développement 0,43%
- Calixte Investissement 0,32%
- Diverses personnes physiques détiennent ensemble 0,01 % du capital.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

La société COMPAGNIE DU PLANAY est une structure holding contrôlée à 99,99 % par Gilles GOUEDARD COMTE.

Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'est intervenu en 2011

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2011, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2010		Achats 2011 soit 12 mois		Ventes 2011 soit 12 mois		Solde au 31/12/2011		Solde au 31/12/2011
	1	2	1	2	1	2	1	2	Total
Nombre d'actions	273 029	8 094	57 451	409 939	87 225	398 083	243 255	19 950	263 205
Cours moyen (en euros)	26,75	25,60 ⁽¹⁾	13,31	22,18	36,83	22,06	21,71	13,9 ⁽¹⁾	21,11
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	7 303	207 ⁽¹⁾	660	9 091	3 198		5 280	277 ⁽¹⁾	5 558
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)						8 780			
Pourcentage du capital	1,52%	0,05%	0,32%	2,29%	0,48%	1,36%	1,36%	0,11%	1,47%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2011.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions incessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2009	2010	2011
Polygone	57,52	56,62	56,92
Banque de Vizille	5,05	5,05	5,05
Autres actionnaires	37,43	38,33	38,03

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2009	2010	2011
Polygone	66,83	69,68	68,19
Banque de Vizille	6,27	6,36	6,21
Autres actionnaires	26,90	23,96	25,60

Pacte d'actionnaires et accord connu de l'émetteur pouvant avoir un impact sur son contrôle

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 2 343 100 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 131** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2012
- 145** Document annuel d'information
- 145** Responsable du document de référence
- 145** Attestation du responsable du document de référence
- 146** Contrôleurs légaux des comptes
- 146** Informations incluses par référence
- 147** Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2012**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27 583 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 14 641 808,41 euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	14 641 808,41 €
Report à nouveau	<u>8 087 631,83 €</u>
Montant à affecter	22 729 440,24 €

Affectation proposée

Réserve légale	678 390,46 €
Dividendes soit 0,45 € par action (x 17 923 740(*))	8 065 683,00 €
Report à nouveau	<u>13 985 366,78 €</u>
TOTAL	22 729 440,24 €

(*) Nombre d'actions existantes au 2 mars 2012, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 221 922 788 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (**)
31/12/2008	0,90 €	0,36 €
31/12/2009	0,90 €	0,36 €
31/12/2010	0,90 €	0,36 €

(**) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2010, 2009 et 2008 au titre des exercices clos en 2009, 2008 et 2007.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2011	6 816 114		3 067 251 €	
		11 107 626		4 998 432 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 13,5 %.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur André Perrier)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur André PERRIER,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En conséquence, l'administrateur ainsi nommé exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011 dans sa septième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 141 284 280 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 2 mars 2012 et des 271 255 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la septième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la sixième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la sixième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la huitième résolution de l'assemblée générale du 29 avril 2011.

HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des

commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa neuvième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que

pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa dixième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa onzième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est limité à 20% du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa douzième résolution ;

autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions qui précèdent et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les neuvième et dixième résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds d'augmentation de capital fixés par les neuvième et dixième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa treizième résolution ;
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des huitième, neuvième et dixième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

TREIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa quatorzième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions des neuvième et dixième résolutions qui précèdent, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, ce montant s'imputant sur les plafonds fixés par les neuvième et dixième résolutions, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des six résolutions qui précèdent, décide de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, par sa seizième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'assemblée délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les huitième à treizième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe GL events)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement de l'article L225-186-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou des groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales,

dans la limite globale de 400 000 options d'achat et/ou de souscription d'action, chaque option donnant droit à la souscription d'une seule action.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant, le cas échéant, de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de la quatorzième résolution qui précède. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La décision de l'assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'administration devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L 228-99 du Code de commerce.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties.

L'assemblée générale décide de conférer au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat),
- fixer les dates auxquelles seront consenties des options,
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir,
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires,

- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi,
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options,
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution,
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 aux termes de sa dixième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément à l'article L225-197-1 du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext:

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi,
- décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 400 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L341-4 du code de la sécurité sociale, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans les catégories précitées du code de la sécurité sociale,
- autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 aux termes de sa onzième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard de la délégation consentie par les huitième à treizième résolutions et par la seizième résolution qui précèdent.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)
Communiqués

Dates	Communiqués
Déclarations mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres	
Informations mensuelles des droits de vote	
Janvier 2011	Bilan annuel du contrat de liquidité
6 janvier 2011	GL events renforce ses activités de service avec l'acquisition de Brelet
1 février 2011	Chiffre d'affaires 2010
14 février 2011	GL events renforce ses activités de service aux événements internationaux avec l'acquisition de Slick Seating Systems
8 mars 2011	Résultats de l'exercice 2010
25 mars 2011	Avis de réunion à l'assemblée du 29 avril 2011
26 avril 2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
10 mai 2011	GL events cède sa participation dans Sodes, Organisatrice du salon du Prêt A Porter Paris
12 mai 2011	Ankara : la nouvelle destination à fort potentiel de GL events
18 mai 2011	Contrat significatifs signés par GL events pour la fourniture d'équipement temporaire
Juillet 2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité
26 juillet 2011	GL events Live : Développement majeur en Turquie avec l'acquisition de Serenas
28 juillet 2011	Résultat du 1 ^{er} semestre 2011
27 septembre 2011	GL events poursuit son développement et signe plus de 35 M€ de contrats sur les grands événements mondiaux
29 septembre 2011	GL events et Lyon remportent les finales de Saut d'obstacles Et de Dressage de la Coupe du Monde FEI d'Equitation 2014
18 octobre 2011	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011
21 décembre 2011	Contrat des jeux du Commonwealth
Janvier 2012	Bilan annuel du contrat de liquidité
31 janvier 2012	Chiffre d'affaires 2011
6 mars 2012	Résultats de l'exercice 2011
23 mars 2012	Avis de réunion à l'assemblée du 27 avril 2012

Document de référence et note d'opération

Dates	Communiqués
11 avril 2011	Document de référence 2010 D.11-280

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Dates	Communiqués	Supports
6 janvier 2011	GL events renforce ses activités de service avec l'acquisition de Brelet	Les Echos
1 février 2011	GL events dépasse son objectif de CA annuel : de CA annuel : 727,2 M€ (+25,1%)	Les Echos
8 mars 2011	Comptes 2010 : bonnes performances de GL events dans un marché événementiel en reprise progressive	Les Echos
26 avril 2011	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2011 : 224,2 M€ +17,4% de croissance	Les Echos
12 mai 2011	Ankara : la nouvelle destination à fort potentiel de GL events	Les Echos
18 mai 2011	Contrat significatifs signés par GL events pour la fourniture d'équipements temporaires	Les Echos
26 juillet 2011	GL Live : développement majeur en Turquie avec l'acquisition de Serenas	Les Echos
28 juillet 2011	GL events au 1 ^{er} semestre 2011 : croissance de 7,6% du CA Progression du résultat opérationnel de 18% Nouveaux développement dans l'organisation de congrès et la gestion d'espaces	Les Echos
27 septembre 2011	GL events poursuit son développement et signe plus de 35 M€ de contrats sur les grands événements mondiaux	Les Echos
29 septembre 2011	GL events et Lyon remportent les finales de Saut d'Obstacles et de Dressage de la Coupe du Monde FEI d'Equitation 2014	Les Echos
18 octobre 2011	Chiffre d'Affaires 9 mois 2011 : 550 M€ Poursuite du développement solide : +10,2% de croissance au 3 ^{ème} trimestre	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Dates	N° de parution	Communiqués
25 mars 2011	34	Avis de réunion Assemblée générale
8 avril 2011	42	Avis de convocation Assemblée générale
27 mai 2011	63	Droits de vote
27 mai 2011	63	Attestation des commissaires aux comptes
23 mars 2012	36	Avis de réunion Assemblée générale

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Dates	Communiqués
17 juin 2011	Dépôt des comptes annuels 2010
17 juin 2011	Dépôt des comptes consolidés 2010

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2011 et le 31 mars 2012 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier ROUX
Vice-Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 28 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, figurant page 102.

Lyon le 10 avril 2012

Olivier ROUX
Vice-Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Michel MAZA 302, rue Garibaldi 69007 LYON	16 mai 2008		31 décembre 2013
MAZARS Christine Dubus 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013
Suppléants : Raphaël VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST	16 mai 2008		31 décembre 2013
Olivier BIETRIX 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 70 à 103 et 104 du document de référence n°D11-280 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2011 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 73 à 109 et 110 du document de référence n°D10-272 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2010 ;

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	145
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	146
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	7-12
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	34-38
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	13
5.2. Investissements	31
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	16-19
6.2. Principaux marchés	15
6.3. Évènements exceptionnels	7 - 8
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	16-20
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales	83-84
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	87-88, 98
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	22-23
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	30
9.2. Résultat d'exploitation	30
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	74, 90
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	31, 73
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	34 - 35
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	31
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	38
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	20, 33
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	45 - 46
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	52

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	47 - 49
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	47 - 49
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	45
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	49
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	63
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	63
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	97
17.2. Participation et stock options	48 - 50, 125 - 127
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	49
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	128
18.2. Existence de droits de vote différents	124
18.3. Contrôle de l'émetteur	128
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	129
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	100, 113
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	11
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	69
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	102
20.5. Date des dernières informations financières	70
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	11
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	38
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	32 - 33
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	125
21.2. Acte constitutif et statuts	123 - 124
22. CONTRATS IMPORTANTS	52
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	12
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	83 - 84



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2012 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »